



UNDP Project Document

UNDP-GEF Projet d'Activités Habilitantes

Gouvernement de la République de Guinée-Bissau

Programme des Nations Unies pour le Développement

Partenaires : Ministères de l'Administration du Territoire ; des Ressources Naturelles

Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement au niveau Mondial et en GUINÉE-BISSAU

Résumé du Projet

La Guinée Bissau se situe le long de la côte occidentale de l'Afrique. Elle est limitée au nord par le Sénégal, au sud et l'est par la Guinée et à l'ouest par l'Océan Atlantique. Elle possède une superficie de 36.125km². La population de Guinée Bissau est estimée en 2002 à 1.181.641 habitants. Le pays comprend deux zones physico-géographiques: une zone continentale et une zone insulaire constituée par un cordon contigu des îles de *Jeta*, *Pecixe*, *Areias*, *Como* et *Melo* et l'archipel des *Bijagós*, qui comprend 88 îles et îlots, dont 21 seulement sont habitées. La zone côtière de la Guinée Bissau est internationalement reconnue en terme de richesse de la biodiversité, tant par le nombre et la variété d'oiseaux que par la grande étendue de ses mangroves. Elle se distingue également en tant que zones principales de reproduction d'espèces variées de poissons, de crevettes et de mammifères marins sur la côte de l'Afrique de l'Ouest. Le Gouvernement a conscience de la pertinence du sujet et exprime une réelle volonté à gérer de façon efficiente et efficace les ressources naturelles du pays. La première communication nationale a été faite sur les domaines de changements climatiques ; la stratégie nationale et le plan d'action pour la conservation de la biodiversité a été élaboré et adopté. La Guinée-Bissau éprouve d'énormes difficultés à conduire tous ces programmes, faute de compétences locales fiables. Pour ce faire, le présent projet a été conçu pour solliciter un appui financier visant à évaluer ses capacités nationales à mieux gérer l'environnement mondial et national afin de pouvoir les renforcer. Le projet s'appuiera sur les résultats des

Table des Matières

<u>Section</u>	<u>Page</u>
Table des Matières	2
Acronymes.....	5
SECTION I : Elaboration de la partie narrative.....	6
PARTIE I: Analyse de la Situation.....	6
PARTIE II : Stratégie.....	7
.....	7
PARTIE III : Arrangements de Gestion.....	8
PARTIE IV: Suivi et Evaluation (Plan et Budget).....	10
PARTIE V: Contexte Juridique	13
SECTION II : CADRE STRATEGIQUE DES RESULTATS.....	15
SECTION IV: INFORMATION ADDITIONEL.....	20
PARTIE I : Accords.....	20
POUR Financement DU FEM.....	20
Sub-Total FEM.....	20
Co-financEMENT.....	20
Convention.....	20

3. La Guinée-Bissau compte parmi les pays les moins avancés (PMA) dont l'économie est basée sur le secteur primaire par l'exploitation des ressources naturelles: particulièrement l'agriculture, la pêche, la forêt et l'élevage. Le secteur agricole dont les principales productions sont le riz, pour la partie vivrière, et l'anacardier (*Anacarda occidentale*) pour les cultures de rente dont la noix d'Acajou a contribué en 2004 pour plus de 58% à la formation du PIB et occupe, selon les saisons, entre 75 et 80% de la population active et a contribué pour plus de 90% aux exportations. La dépendance du pays vis-à-vis d'un unique produit d'exportation, la noix d'Acajou, rend son économie vulnérable. Les produits d'élevage constituent 17% du PIB national et 32% du PIB du secteur agricole. Sur la base d'estimations, les effectifs du cheptel seraient de: 410 000 têtes de bovins, dont 74% dans la zone Est; 240 000 ovins, dont 85% dans la zone Est; 225 000 caprins, dont 58% dans la zone Est et 26% dans la zone Nord; 67 000 porcins, dont 49% dans la zone Nord, 19% dans la zone Sud et 17% dans les Iles Bijagos; et plus de 473 000 volailles distribuées assez uniformément dans les différentes zones. La consommation annuelle de viande par habitant est de 6 kg. Avec un potentiel de 1,3 million de tonnes, le secteur de pêche emploie environ 10 000 personnes, et contribue pour 4% au PIB et pour 40% au budget général de l'État, ce qui correspond à une recette annuelle d'environ 12 à 15 millions de dollars. La capacité moyenne d'exploitation des ressources halieutiques de la Guinée-Bissau est estimée à 275 000 tonnes/an. En 2001, il a été recensé environ 3 360 pêcheurs artisanaux. La Guinée Bissau dispose de 2 millions d'ha de forêts, soit un peu plus de 55% du territoire national, une grande diversité

<u>écologique (forêts humide, forêts sèches, forêts galeries, savanes, palmerais et mangroves), et des réserves de bois estimées à 48 millions de m3. Ces ressources connaissent une destruction accélérée. La fabrication de charbon est l'une des causes principales de la dégradation des forêts. L'agriculture itinérante, l'extension de l'anacardier, le fumage de poisson et la transhumance figurent parmi les principales causes de la déforestation accélérée.....</u>	23
Convention sur la lutte contre la desertification et la degradation des terres	29
Activité no. 1: Planification et Initiation du Processus ANCR-GEM.....	34
Activité no. 2: Etablir une participation et un soutien au niveau supérieur de la Nation	35
Activité no. 3. Revue de Données et Information Existantes.....	35
Activité no. 4. Intégration et Adoption en Commun de la Priorisation Initiale (1er atel. Nat'l).....	35
Activité no. 5. Contribution, Enrichissement et Adoption des Priorités en Renforcement de Capacités pour les 3 provinces et les 8 régions administratives du pays et le Secteur Autonome de Bissau.....	36
Activité N° 6: La synthèse des contributions des provinces et régions administratives.....	36
Activité no. 7. Analyse Approfondie des Domaines Prioritaires.....	36
Activité N° 9: Préparation d'une Stratégie, Plan d'Action, Indicateurs du Suivi et 2è Atelier National.....	38
Activité N°10: Consultation entre le Gouvernement, le secteur privé et les partenaires extérieurs	38
Activité N°11: Préparation et Approbation du Document Final ANCR du Pays lors du 3è Atelier National.....	38
Activité N° 12: Participation dans le Développement du DSRP; Etablissement d'un Mécanisme de Suivi et Evaluation des Activités de Développement de Capacités	38
Bureau:.....	44
A.3.2. Groupe Thématique de Travail sur la Biodiversité	46
Annexe V. Aide Mémoire de la Mission d'Orientation.....	48
A3.2. Point Focal, Comité de Pilotage et Groupe Thématique sur la Biodiversité.....	49
A.3.4. Point Focal, Comité de Pilotage et Groupe Thématique Environnement National.....	50
A3.2. Point Focal, Comité de Pilotage et Groupe Thématique sur la Biodiversité.....	51
A.3.4. Point Focal, Comité de Pilotage et Groupe Thématique Environnement National.....	52
PARTIE II : Organigramme du Projet (optionnel).....	53
PARTIE III : Termes de Références pour personnelle clé du projet et sous contrats principaux.....	54
INSERER UNE PAGE DE SIGNATURE EN FRANCAIS (VOIR MANUEL DE LA PROGRAMMATION DU PNUD).....	63
SIGNATURE PAGE.....	63

Acronymes

ANCR	<i>Auto-Evaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la gestion de l'environnement mondial</i>
BGP	Bureau de Gestion du Projet
CBD	Convention sur la Bio-Diversité
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCNUD	Convention des Nations Unies de lutte contre la Désertification
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CITES	Convention sur le Commerce des Espèces Sauvages
CNE	Conseil National pour l'Environnement
CNP	Coordinateur National de Projet (ou consultant national principal)
CNUED	Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (Sommet de Rio 92)
CPP	Comité de Pilotage du Projet
CRP	Comité Restreint du Projet
DGE	Directeur Général de l'Environnement
DNP	Directeur National de Projet
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMI	Fonds Monétaire International
GEM	Gestion de l'Environnement Mondial
IDH	Indice du Développement Humain
MRN	Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement
NCSA/ ANCR	National Capacity Self-Assessment/ Auto-Evaluation Nationale des Capacités à Renforcer
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PANA	Programme d'Action Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques
PFO/FEM	Point Focal Opérationnel du FEM
PIB	Produit Intérieur Brut
PNGE	Plan National de Gestion de l'Environnement
PNB	Produit National Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SMDD	Sommet Mondial sur le Développement Durable (" <i>Rio + 10</i> ")
SPANDB	Stratégie et Plan d'Action Nationale pour la Diversité Biologique
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la Formation
VIH/SIDA	Virus d'Immunodéficience Humain/Syndrome d'Immunodéficience Acquise

SECTION I : Elaboration de la partie narrative

PARTIE I: Analyse de la Situation

1. La Guinée Bissau se situe le long de la côte occidentale de l'Afrique. Elle est limitée au Nord par le Sénégal, au sud et l'est par la Guinée et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Elle possède une superficie de 36.125km². La population de Guinée Bissau est estimée en 2002 à 1.181.641 habitants. Le pays comprend deux zones physico-géographiques: une zone continentale et une zone insulaire constituée par un cordon contigu des îles de *Jeta*, *Pecixe*, *Areias*, *Como* et *Melo* et l'archipel des *Bijagós*, qui comprend 88 îles et îlots, dont 21 seulement sont habitées. La zone côtière de la Guinée Bissau est internationalement reconnue en terme de richesse de la biodiversité, tant par le nombre et la variété d'oiseaux que par la grande étendue de ses mangroves. Elle se distingue également en tant que zones principales de reproduction d'espèces variées de poissons, de crevettes et de mammifères marins sur la côte de l'Afrique de l'Ouest.
2. Dans les domaines de la biodiversité, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a bénéficié de l'assistance du PNUD/FEM, qui a permis l'élaboration de la Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la Conservation de la Biodiversité. L'assistance du FEM a permis aussi l'élaboration des rapports du pays à la Conférence des Parties et l'identification des besoins en renforcement de capacités pour la conservation de la biodiversité. Dans ce cadre de renforcement des capacités, un Atlas sur la biodiversité du pays et un projet de décret sur la valorisation des ressources de la biodiversité viennent d'être produits.
3. Dans les domaines des changements climatiques, avec l'appui du PNUD-FEM, la Guinée- Bissau a fait sa première communication nationale. Elle consiste en inventaire national des émissions de GES, une étude de vulnérabilité et adaptations aux effets négatifs des changements climatiques, options économiques de mitigation de GES et l'analyse quantitative impact socio-économique des changements climatiques.
4. Dans les domaines de la désertification, les activités suivantes ont été faites : une étude diagnostique sur le phénomène de la désertification et l'actualisation des données de base, l'élaboration de rapport national de mise en oeuvre de la convention et l'atelier de validation des principaux axes d'intervention du Plan d'action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD).

5. Les activités précitées ont contribué en grande partie à une évaluation de capacités de gestion de l'environnement mondial. Ces évaluations se caractérisent par les observations ci-après:
 - o Il n'existe pas de programme coordonné prenant en compte les aspects intersectoriels, avec des priorités clairement définies pour le renforcement des capacités environnementales en Guinée Bissau ;
 - o le caractère non explicite des programmes sectoriels de renforcement des capacités quant à la prise en compte de l'environnement, particulièrement la gestion de l'environnement mondial
 - o Une orientation sectorielle ne prenant en compte que les besoins d'une seule des trois conventions, de façon restrictive;
 - o De non prise en compte de la situation socio économique du pays ;
 - o Une forte concentration sur les besoins des experts (individus);
 - o Un désintéressement aux capacités des institutions et du système;
 - o un axe directif en réponse aux exigences internationales, et
 - o Un survol des questions et une réelle inadéquation avec les besoins nationaux.
6. Il y a de ce point, lieu d'effectuer une évaluation plus approfondie, qui rapproche les trois Conventions, les synergies dans leur mise en œuvre et leur intégration dans les politiques du développement durable et la lutte contre la pauvreté.

PARTIE II : Stratégie

7. L'objectif principal de ce projet est d'évaluer les capacités nationales à gérer l'environnement mondial. Ce projet permettra aussi au pays de formuler une stratégie et un plan d'action pour le développement des capacités. Le projet se concentrera sur les capacités couvrant chacun des trois Conventions de Rio et les capacités transversales. Un deuxième objectif est d'assurer un lien proche entre la gestion de l'environnement mondial et la réalisation des buts nationaux du développement durable. Le projet s'assurera que des activités futures visant le renforcement de capacité contribueront également à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation du OMD.
8. Les activités du projet se focalisent sur celles des précédents projets, notamment les activités habilitantes assistées par le PNUD/FEM. De plus, les activités doivent intégrer les programmes nationaux du DSRP, surtout celles visant la gestion des ressources naturelles et les réformes administratives
9. Les activités du projet seront mises en oeuvre suivant l'approche et les principes suggérés par le PNUD/FEM en relation avec les différentes

conventions internationales pour l'ANCR-GEM¹. En outre, et selon le besoin, le projet utilisera autant que possible les outils et méthodologies développés dans le guide UNITAR des ANCR-GEM et les Ressources Kits.²

PARTIE III : Arrangements de Gestion

10. Le cadre institutionnel du projet comprend le ministère des Ressources Naturelles chargé de l'Environnement (MRN), le Directeur National du Projet (DNP), le Coordinateur National du Projet (CNP), le Bureau de Gestion du Projet (BGP), le Comité Restreint du Projet (CRP), le Comité de Pilotage du Projet (CPP), les experts et les groupes de travail.
11. Le projet sera exécuté par le MRN pour le compte du gouvernement. Le MRN désignera le Directeur Général de l'Environnement pour assurer le rôle de Directeur National du Projet (DNP).

Le MRN fournira au titre de contribution en nature un bureau au DNP et au CNP. Le gouvernement de la Guinée Bissau fournira aussi en nature l'expertise des groupes thématiques, les communications et les locaux pour le bureau du projet et les coûts des réunions comme pour les ateliers nationaux (4) et provinciaux (3) qui peuvent être au-delà du budget du projet ANCR-GEM. La participation au CPP comme au CRP fera aussi partie de la contribution en nature du pays.

- Un co-financement de \$25.000 a été souscrit par le **Ministère de l'Administration du Territoire (MAT)** sous son compte UEMOA afin d'assurer la participation du groupe thématique Eau et Assainissement dans cet exercice.
12. Le DNP sera responsable devant le gouvernement et le PNUD en s'assurant que les intrants du projet sont mobilisés à temps et les produits sont réalisés dans les délais prescrits. Le DNP sera responsable pour la soumission des plans de travail, de décaissement trimestriel et leurs justificatifs ainsi que les rapports d'étape au PNUD comme au MRN. Le DNP dirigera le CRP et supervisera les activités du Coordinateur National du Projet (CNP).
 13. Le CRP assurera la coordination (horizontale) et une synergie des efforts liés aux activités des processus nationaux des différentes conventions internationales et secteurs de l'environnement national et mondial. Le CRP assurera enfin que les questions intersectorielles de l'environnement et celles liées au genre sont bien analysées et approfondies dans l'ANCR-GEM et

¹ Voir: "Operational Guidelines For Expedited Funding Of National Self Assessments Of Capacity Building Needs", GEF, 2001

² Voir: "A Guide for Self-Assessment of Country Capacity Needs for Global Environment Management", UNITAR, 2000/ NCSA Resource Kits 2003 et 2004.

trouvent des réponses dans la stratégie nationale et le plan d'action qui s'en suivront. A titre d'exemple, le CRP est chargé de :

- Amender et approuver le plan de travail du projet préparé par le CNP ;
- Amender et approuver les termes de références des experts, sous-traitants, ateliers et consultations ;
- Coordination et l'échange d'information avec les autres initiatives en cours, et dans la mesure du possible, faciliter les activités conjointes avec ces projets ;
- Examiner les rapports préliminaires des experts et apporter des observations ;
- Participer aux ateliers nationaux et selon les besoins, aux consultations régionales ;
- Identifier les autres activités en cours que présente un intérêt pour le projet.

14. Le CRP recrutera aussi à la tâche un certain nombre de consultants commis aux diverses activités du projet. Le CRP, au titre du budget du projet, recrutera et utilisera les services d'experts ou de consultants nationaux, comme ceux des facilitateurs de processus ou des ateliers.

15. Le CPP est placé sous la tutelle du ministre en charge de l'Environnement. Il apportera un soutien régulier et à haut niveau auprès du projet. Il assurera une supervision politique et une coordination intersectorielle du projet. Le CPP assurera une liaison et intégration des efforts de ce projet avec les processus en cours ou à venir sur le développement durable, notamment le PNGE, les OMD et le DSRP. Le CPP sera présidé par le Ministre des Ressources Naturelles chargé de l'Environnement ou son représentant. Le CPP se réunira au moins 3 fois au cours du projet et supervisera les activités d'un Comité Restreint du Projet (CRP).

16. Le BGP sous la supervision directe du DNP, sera animé par :

- Le Coordonnateur National du Projet (CNP) à temps plein;
- Un expert socio-économique, à temps partiel, qui garantira que le processus et les produits du projet seront totalement intégrés et contribueront d'une manière optimale à la réalisation des buts nationaux et socio-économiques du pays ;
- Un expert en *renforcement de capacité*, à temps partiel, qui garantira que les activités du projet bénéficient d'une compréhension globale de la capacité, et des conceptions modernes à propos de, comment développer les capacités. Cette expertise externe sera recherchée, par exemple, dans

les secteurs des réformes administratives, sociales, économiques, législatives et de changements organisationnels ;

- Un expert international, de préférence en provenance de l'Afrique occidentale, qui apportera des leçons tirées des activités pareilles dans d'autres pays. Les prestations de cet expert devraient notamment soutenir les Activités 7 et 8 ;
 - Un (e) Assistant (e) administratif (e) s'occupera de la logistique, des affaires administratives, et de l'organisation des ateliers et des
17. Le bureau du PNUD à Bissau jouera un rôle important pour guider les activités du projet et assurer que les guides ANCR (FEM et UNITAR et Toolkit du PNUD-FEM) sont bien suivis. Le PNUD s'assurera que les normes d'exécution nationale sont suivies ainsi que la focalisation du projet sur les différents aspects horizontaux (coordination entre processus et synergie des actions) comme verticaux (individuel, institutionnel et systémique) de l'ANCR. Le PNUD s'assurera aussi que le processus consultatif au titre de l'ANCR est participatif et large ainsi que l'intégration dans les processus nationaux de développement durable (PNGE, OMD et DSRP).
18. Le PNUD/FEM fournira un appui technique au projet. Cela consistera à pourvoir des informations, et des conseils sur les approches et les stratégies. De plus, il est à noter que ce projet et ceux réalisés dans la sous région (p.e. Côte d'Ivoire, Ghana, Maroc et Tunisie) sont parmi les premiers au monde dans le cadre des ANCR-GEM. Ceci représente une opportunité pour le partage de l'expérience au niveau régional. A cet égard, le PNUD/FEM facilitera un réseau régional pour le renforcement des capacités à gérer l'environnement.
19. Aux fins de reconnaissance du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) en tant que mécanisme de financement, le logo du FEM doit clairement apparaître sur toute publication issue des projets financés par le FEM, y compris les équipements et véhicules acquis avec les fonds du FEM. Toute citation de publication relative aux projets financés par le FEM doit aussi créditer le FEM. Le logo du PNUD doit se distinguer et être séparé de celui du FEM si possible, à cause du rôle important que la visibilité du Système des Nations Unies puisse jouer dans les questions de sécurité.

PARTIE IV: Suivi et Evaluation (Plan et Budget)

20. Le suivi et l'évaluation suivront les procédures du PNUD et du FEM et seront assurés par l'équipe de projet et le bureau local du PNUD avec le soutien du PNUD-FEM. Le cadre logique donne des indicateurs de performance et d'impact pour la mise en œuvre du projet et les sources de vérification. Ceux-ci forment la base sur laquelle le système de suivi et évaluation du projet sera développée.

21. Les paragraphes suivants soulignent les composantes principales du Plan de Suivi et Evaluation.

1. Suivi et rapportage

1.1 Suivi des responsabilités et des événements

22. Un schéma détaillé des réunions de revue du projet sera développé par l'équipe de Gestion du Projet, en consultation avec les partenaires de mise en oeuvre et les représentants des parties prenantes et incorporées dans le rapport de démarrage du projet. Un tel schéma inclura: (i) des chronogrammes indicatifs pour les Réunions du Comité de Pilotage (ou tout autre mécanisme consultatif et/ou de coordination) et (ii) activités de suivi et d'évaluation liée au projet.

Le suivi journalier de la mise en oeuvre sera la responsabilité du Coordinateur du Projet, le directeur ou le Conseiller Technique en chef (dépendant de la structure du projet établi), sur la base du Plan de travail annuel du projet et des indicateurs. L'équipe de Projet informera le bureau local du PNUD des retards ou difficultés rencontrées pendant la réalisation, pour que l'appui approprié ou mesures correctives puissent être adoptés à temps et de façon efficace.

Le suivi périodique de la mise en oeuvre sera fait par le bureau local du PNUD sous forme de réunions semestrielles avec le promoteur du projet, ou plus fréquemment si nécessaire. Cela permettra aux partenaires de faire l'inventaire des problèmes et de trouver une solution corrective à temps à fin d'assurer une mise en oeuvre efficace des activités du projet.

1.2 Rapport de Suivi du Projet

23. Le Coordonnateur du Projet, en collaboration avec l'équipe élargie du PNUD-FEM, sera responsable de la préparation et de la soumission des rapports suivants, qui font partie du processus de suivi.

(a) Rapport de Démarrage (RD)

Un rapport de démarrage sera préparé immédiatement après la Réunion de Démarrage. Il inclura un Plan de Travail détaillé de la première année, divisé en calendriers semestriels qui détaillent les activités et les indicateurs de progrès qui guideront la mise en oeuvre pendant la première année du projet. Le Rapport inclura également le budget détaillé du projet pour la première année entière de mise en

oeuvre, préparé sur la base du Plan de Travail Annuel, et qui inclut toutes les conditions de suivi et d'évaluation pour mesurer effectivement la performance du projet pendant le calendrier ciblé de 12 mois.

Le Rapport de Démarrage inclura plus de détails sur les rôles institutionnels, responsabilités, actions de coordination et mécanismes de réaction des partenaires impliqués dans le projet. De plus, une section décrira l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet et activités de démarrage et une mise à jour des conditions externes ayant changé et qui pourraient affecter la mise en œuvre du projet.

A la finalisation, le rapport aura circulé entre les partenaires, qui auront une période d'un mois calendaire pour répondre avec des commentaires ou des questions. Avant de faire circuler le RD, le bureau PNUD du pays et la coordination régionale du PNUD-FEM feront une revue du document.

(b) Rapports Trimestriels de mise en oeuvre

De courts rapports mettant en apparence les principales mises à jour de l'état d'avancement du projet seront fournis par l'équipe du projet chaque trimestre au bureau local du PNUD et de la coordination régionale du PNUD-FEM

(c) Rapports techniques

Ce sont des rapports spécifiques issus d'études qui couvrent un domaine clé. La production de ce type de rapport est annoncée dans le rapport de démarrage qui renseigne sur leur nature et échéance de production. Les rapports techniques peuvent être produits aussi bien par l'équipe du projet que par des consultants externes.

(d) Rapport annuel du projet (RAP)

Le RAP est une conditionnalité du PNUD et fait partie du contrôle, suivi et gestion des projets par le bureau local PNUD. Il s'agit d'un rapport d'autoévaluation par l'équipe du projet au bureau local du PNUD du pays qui fournit des informations pour le processus de rédaction des rapports des bureaux locaux du PNUD et le Rapport annuel orienté sur les résultats (ROAR) ; ce rapport est aussi une source majeure pour la Revue Tripartite du Projet. Un RAP sera préparé annuellement avant la Revue Tripartite du Projet, pour refléter le progrès réalisé sur la base du Plan de Travail Annuel du projet et pour évaluer les performances du projet et de sa contribution dans le cadre de l'atteinte des résultats attendus.

Le format du PAR est flexible, mais devra inclure les informations suivantes:

- Une analyse des performances du projet pour la période du rapport, y compris les apports réalisés et, là où c'est possible il devra fournir des informations sur le niveau d'atteinte des résultats.

- Les contraintes rencontrées qui s’opposent à l’atteinte des résultats et leurs causes
- Les trois (au maximum) contraintes majeures a l’atteinte des résultats
- Plan de Travail Annuel, CAE et d’autres rapports de dépenses (généralisé par ERP)
- Leçons apprises
- Recommandations claires pour l’orientation future afin de régler les problèmes majeurs qui empêchent une bonne mise en œuvre du projet

(e) Rapport Final du Projet

Pendant les derniers trois mois du projet, l’équipe du projet préparera le Rapport Final du Projet. Ce rapport compréhensif synthétisera toutes les activités, résultats et rendements du projet, les leçons apprises, objectifs atteints / non atteints, structures et systèmes de mise en oeuvre, etc. et sera le constat final des activités du projet pendant la durée d’exécution. Le rapport recommandera aussi des actions à mener pour assurer la pérennisation et la réplication des activités du projet. Ce rapport est le Document ANCR.

Clause sur la Vérification des Comptes

24. Le Gouvernement de la Guinée-Bissau fournira au Représentant résident du PNUD des rapports financiers périodiques et certifiés, et un audit annuel des rapports financiers concernant les fonds du PNUD (y compris le FEM) selon les procédures établies dans les Guides Programmatiques et Financiers. La vérification des comptes sera conduite soit par le comptable du Gouvernement reconnu légalement soit par un auditeur privé engagé par le Gouvernement.

PARTIE V: Contexte Juridique

25. Le présent projet constitue l’instrument visé à l’article premier de l’accord de base d’assistance conclu entre le Gouvernement de la Guinée-Bissau et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé par les parties en cause le 29 juin 1975. Aux fins dudit accord, l’organisme du pays hôte chargé de l’exécution sera l’organisme gouvernemental compétent visé dans l’accord.

26. Le PNUD fonctionne dans ce Projet comme Agence d’Implémentation du Fonds Environnemental Mondial (FEM), et tout droits et privilèges appartenant au PNUD en dehors de l’accord de base seraient étendus mutatis mutandis au FEM.

27. Le Représentant Résident du PNUD à Bissau est autorisé d'affecter en écriture les types de révisions dans le Document du Projet (PRODOC), pourvu qu'il a vérifié l'accord de cet effet par la Unité PNUD-FEM et est assuré que les autres parties signataires au PRODOC n'avaient pas d'objections aux changements proposés :

- Les révisions de, ou additions à, n'importe quelle annexe du Document du Projet ;
- Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités d'un projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation;
- Les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus d'un projet, l'accroissement, dû à l'inflation, des dépenses d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme.

SECTION II : CADRE STRATEGIQUE DES RESULTATS

Table 1: Résultats Indicatifs, Activités et Plan de travail trimestriel

Résultats escomptés : Des stratégies nationales de développement durable pour l'intégration des questions économiques, sociales et environnementales sont adoptées et mises en œuvre
Indicateurs : Un rapport de l'ANCR sur l'inventaire et l'analyse des besoins prioritaires en renforcement de capacités ; un Plan national de renforcement des capacités validé.
p.e. Ligne de Service n°3.1 : Cadres et stratégies de développement durable
Partenariat : Le projet sera exécuté par le Ministère des Ressources Naturelles avec l'implication du Ministère de la Solidarité Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté, de l'Administration du Territoire et du Secrétariat d'Etat du Plan. D'autres partenaires au titre de parties prenantes interviendront dans la mise en œuvre du projet. Le gouvernement s'engage à financer sans apport du PNUD/FEM, les activités d'Eau et Assainissement.
Titre du Projet: <i>Auto Evaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la gestion de l'Environnement Mondial et en Guinée-Bissau</i>

Résultats attendus	Cibles par année ; p.e.	Activités	Ressources
Résultat 0 : une équipe de gestion du projet mise en place	2007 - Equipe de gestion du projet fonctionnelle	0.1 Appel à candidature et sélection du personnel 0.2 Mise en place de l'équipe	Personnel Equipments
Résultat 1 : Un rapport d'état des lieux répertoriant toutes les activités passées et en cours sur les 3 conventions	2007 – Rapport d'état des lieux disponible	1.1 mise au point des dispositions des 3 conventions en matière de renforcement des capacités ; 1.2 Examen de toutes les évaluations de capacités qui ont été réalisées ; Synthèse des connaissances actuelles sur le niveau des capacités ; 1.3 Elaboration d'un rapport	DNP CNP Consultants nationaux Autres projets Parties prenantes Atelier
Résultat 2 : Des évaluations thématiques et transversales identifiant les contraintes prioritaires en renforcement de capacités	2007 – contraintes prioritaires identifiées et rapport final ANCR-GEM disponible	2.1 Identification d'un consultant international 2.2 Réalisation d'une évaluation approfondie des domaines ; 2.3 Elaboration d'un rapport national sur l'ANCR	DNP CNP Consultants nationaux Parties prenantes Atelier

<p>Résultat 3 : Une stratégie et plan d'action qui détermine: a) les actions à entreprendre pour répondre aux contraintes prioritaires ; un calendrier des ces actions de renforcement de capacités ; et c) les acteurs devant mener ces actions.</p>	<p>2007 – Plan d'action national validé disponible et mécanisme de suivi et évaluation fonctionnelle</p>	<p>3.1 Elaboration et validation du Plan d'action National pour le renforcement des capacités 3.2 Elaboration d'un Plan National de mise en œuvre de l'ANCR 3.3 Former le personnel de la DGE sur les logiciels de base des données ;</p>	<p>DNP CNP Consultants nationaux Parties prenantes Atelier</p>
<p>Resultat 4: Mécanisme de suivi est mise en place</p>	<p>2008.Mécanisme de suivi fonctionnel</p>	<p>4.1 Mise en œuvre de la stratégie et b du plan d'action issue de l'ANCR</p>	<p>DNP CNP Consultants nationaux Parties prenantes Atelier</p>
<p>Résultat 5 : Un rapport final qu'explique clairement le processus et énumère des contraintes prioritaires de capacités thématiques et transversales.</p>	<p>2008 – rapport sur ANCR disponible</p>	<p>5.1 Identification et recrutement des personnes ressource ; 5.2 Évaluations des effets de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de l'ANCR</p>	<p>DNP CNP Consultants nationaux Parties prenantes Atelier</p>

SECTION III : Budget Total et Plan de Travail

<Ceci est une exemple : [Cliquez ici pour le formulaire en Excel, qui permet de calculer plus facilement. Le Budget doit être entré en Anglais.](#)>

1	AWARD ID:
----------	------------------

PROJET TITLE: ANCR Guinée-Bissau

GEF Outcome/Atlas Activity	Responsible Party	Source of Funds	Atlas Code	ERP/ATLAS Budget Description/Input	Amount (USD) Year 1	Amount (USD) Y Year 2	Total (USD)
Résultat 0 Une équipe de gestion du projet mise en place	PNUD/GEF	GEF	71400	SERCT	43.000	34.000	74.000
			72200	Equip-Forn	11.000	7.000	18.000
			74500	Misc	3.000	3.000	0
				Sub-Total	54.000	44.000	6.000
							0
Résultat 1 Un rapport d'état des lieux répertoriant toutes les activités passées et en cours pour les trois conventions clés	MRN	GEF	71300	Local consultant	20.000	0.000	20.000
			71600	Travel	4.000	-	4.000
			72100	Cont-Comp	2.000	-	2.000
			74200	Audio-Visual	4.000	0.000	4.000
			74500	MISC	2.000	-	2.000
			72200	Equip-Fourn.	3.000	0.000	3.000
	Sub-Total	35.000	0.000	35.000			
Résultat 2 : Des évaluations thématiques et transversales identifiant les contraintes prioritaires en renforcement de capacités	MRN	GEF	71200	PERINT	10.000	0.000	10.000
			71300	Local consultant	12.000	-	0
			71600	Travel	5.000	-	12.000
			74500	Misc	2.000	-	5.000
			72100	Contract-Comp.	2.000	-	2.000
			74200	Audio-Visual	3.000	-	2.000
			72200	Equip-Furn	1.000	-	3.000
				Sub-Total	35.000	-	1.000
Résultat 3 : Une stratégie et plan d'action qui détermine: a) les actions à entreprendre pour répondre aux contraintes prioritaires ; un calendrier des ces actions de renforcement de capacités ; et c) les acteurs devant mener ces actions.	MRN	GEF	74500	Misc	2.000	\$ 4.000	6.000
			71300	Local Consultant	6.000	\$ 0.000	6.000
			72100	Contract-Comp	-	\$ 2.000	2.000
			72200	Equip-Furn	-	\$ 1.000	1.000
			74200	Audio-Visual	-	\$ 4.000	4.000
				Sub-Total	8.000	\$11.000	19.000
Résultat 4 Mécanisme de suivi mise en place	MRN	GEF	74500	Misc	-	\$ 3.000	\$ 3.000
				Sub-Total	0.000	\$ 3.000	\$ 3.000
Résultat 5 : Un rapport final qu'explique clairement le processus et énumère des	MRN	GEF	71300	Local Consultant	4000	-	4.000
			74500	Misc	-	\$ 3.000	3.000
					4.000	3.000	7.000

TOTAL GERAL					\$ 139.000	61.000	200000
--------------------	--	--	--	--	-------------------	--------	--------

SECTION IV: INFORMATION ADDITIONNEL

PARTIE I : Accords

1. Proposition de projet approuvée

Insérez la proposition de projet approuvée



PROPOSITION

ID AGENCE DU PROJET:

ID GEFSEC DU PROJET: PIMS

PAYS: Guinée Bissau

ELIGIBILITÉ DE PAYS: La Guinée Bissau est un pays partie aux conventions UNFCCC, UNCBD et UNCCD.

TITRE DU PROJET : Auto-Evaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement Mondial en Guinée Bissau

AGENCE DU FEM: PNUD

AGENCE NATIONALE D'EXECUTION: Ministère des Ressources Naturelles chargé de l'Environnement (MRN)

DURÉE: 24 mois

DOMAINE FOCAL DU FEM: Multifocal

PROGRAMME OPERATIONNEL DU FEM: AH

PRIORITE STRATEGIQUE DU FEM: CB-2

DATE PREVUE DE DEBUT: Août 2006

PLAN DE FINANCEMENT (US\$)	
PROJET FEM/COMPOSANTE	
Projet	US \$ 200.000
PDF A	US \$ 25.000
Sub-Total FEM	US \$ 225.000
CO-FINANCEMENT	
PNUD	0
Contribution du Gouvernement	0
	US \$25.000 en Nature
Autres	
Sub-Total Co-financement:	US \$50.000
Financement Total Projet:	US \$ 275.000

ANCR Guinée Bissau POUR FINANCEMENT DU FEM

DESCRIPTION BRÈVE		
L'objectif principal du projet d'Auto - évaluation Nationale des Capacités à Renforcer (ANCR) pour la Gestion de l'Environnement Mondial est de permettre aux parties prenantes dans la gestion de l'environnement de la Guinée Bissau de		
Participation aux Conventions		
<i>Convention</i>	Date de Ratification	Point Focal National
CCNUCC Changements Climatiques	Signature et Ratification: Mars 95	Mr. Alexandre Cabral
CBD Biodiversité	Signature et Ratification: Mars 95	Mme Gomes Lopes
UNCCD	Signature et	Mr. Causso Diombera

LISTE DES ABREVIATIONS (A completer)

ANCR	Auto-Evaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la gestion de l'environnement
ANE	Agence Nationale de l'Environnement
CBD	Convention sur la Bio-Diversité
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCNUD	Convention des Nations Unies de lutte contre la Désertification
GCP	
	Cadre de Coopération du PNUD
CEE	
	Commission Economique Européenne
CNDD	Commission Nationale pour le Développement Durable
CNP	Coordinateur National de Projet (consultant national principal)
CNUED	Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (Sommet de Rio 92)
GPCP	Comité de Pilotage et de Coordination du Projet
CRP	Comité Restreint du Projet
DNE	Directeur National de l'Environnement
DNP	Directeur National de Projet
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GEM	Gestion de l'Environnement Mondial
GENM	Gestion de l'Environnement National et Mondial
GES	Gaz à Effet de Serre
ILD	
	Initiative Locale de Développement
MMGE	Ministère des Mines, Géologie et Environnement
MINAEF	Ministère de l'Agriculture, Eaux et Forêts
	NCSA/ANCR — National Capacity Self Assessment/ Auto-Evaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement Mondiale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PFO/FEM	Point Focal Opérationnel du FEM
PIB	Produit Intérieur Brut
PNAE	Plan National d'Action Environnementale
SMDD	Sommet Mondial sur le Développement Durable ("Rio + 10")
SPANDB	Stratégie et Plan d'Action Nationale pour la Diversité Biologique
<u>ANCR</u>	<u>Auto-Evaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la gestion de l'environnement mondial</u>
BGP	Bureau de Gestion du Projet
CBD	Convention sur la Bio-Diversité
<u>CCNUCC</u>	<u>Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques</u>
<u>CCNUD</u>	<u>Convention des Nations Unies de lutte contre la Désertification</u>
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CITES	Convention sur le Commerce des Espèces Sauvages
<u>CNE</u>	<u>Conseil National pour l'Environnement</u>
<u>CNP</u>	<u>Coordinateur National de Projet (ou consultant national principal)</u>
<u>CNUED</u>	<u>Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (Sommet de Rio 92)</u>
CPP	Comité de Pilotage du Projet
CRP	Comité Restreint du Projet
DGE	Directeur Général de l'Environnement
DNP	Directeur National de Projet
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMI	Fonds Monétaire International
GEM	Gestion de l'Environnement Mondial

IDH	Indice du Développement Humain
MRN	Ministère des Ressources Naturelles et de l' Environnement
NCSA/ ANCR	National Capacity Self-Assessment/ Auto-Evaluation Nationale des Capacités à Renforcer
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PANA	Programme d'Action Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques
PFO/FEM	Point Focal Opérationnel du FEM
PIB	Produit Intérieur Brut
PNGE	Plan National de Gestion de l'Environnement
PNB	Produit National Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SMDD	Sommet Mondial sur le Développement Durable ("Rio + 10")
SPANDB	Stratégie et Plan d'Action Nationale pour la Diversité Biologique
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la Formation
VIH/SIDA	Virus d'Immuno-déficience Humain/Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise



I CONTEXTE

I.1. Contexte Politique, Socio-Economique et de Réduction de la Pauvreté

1. La Guinée Bissau se situe le long de la côte occidentale de l'Afrique. Elle est limitée au nord par le Sénégal, au sud et l'est par la Guinée et à l'ouest par l'Océan Atlantique. Elle possède une superficie de 36.125km². Ses coordonnées géographiques la situent du *Cabo Roxo* (latitude 12° 20' Nord) à *Ponta Cagete* (latitude 10° 59' Nord) et entre les méridiens 13° 38' et 16° 43' W. L'extension maximale en latitude est de 193km, et en longitude est de 330km. Le pays comprend deux zones physico-géographiques: une zone continentale et une zone insulaire constituée par un cordon contigu des îles de *Jeta*, *Pecixe*, *Areias*, *Como* et *Melo* et l'archipel des *Bijagós*, qui comprend 88 îles et îlots, dont 21 seulement sont habitées. La zone côtière de la Guinée Bissau est internationalement reconnue en terme de conservation de la biodiversité, tant par le nombre et la variété d'oiseaux que par la grande étendue de ses mangroves. Elle se distingue également en tant que zones principales de reproduction d'espèces variées de poissons, de crevettes et de mammifères marins sur la côte de l'Afrique de l'Ouest³.

2. La Guinée Bissau est administrativement divisée en trois provinces: celle du Nord, celle de l'Est et celle du Sud. Les trois provinces sont à leur tour subdivisées en 8 provinces, qui sont chacune dirigées par un gouverneur. Les 8 provinces sont: Cacheu, Oio, Gabu, Bafatá, Quínara, Tombali, Bolama Bijagós et Biombo. La capitale Bissau est la 9ème entité administrative séparée, qui est appelée Secteur Autonome de Bissau (SAB) et est dirigée par un maire. La population de Guinée Bissau est estimée en 2002 à 1.181.641habitants avec un taux de croissance de 2,3% par an.

3. La Guinée-Bissau compte parmi les pays les moins avancés (PMA) dont l'économie est basée sur **le secteur primaire par l'exploitation des ressources naturelles**: particulièrement l'agriculture, la pêche, la forêt et l'élevage. Le secteur agricole dont les principales productions sont le riz, pour la partie vivrière, et l'anacardier (*Anacarda occidentale*) pour les cultures de rente dont la noix d'Acajou a contribué en 2004 pour plus de 58% à la formation du PIB et occupe, selon les saisons, entre 75 et 80% de la population active et a contribué pour plus de 90% aux exportations⁴. La dépendance du pays vis-à-vis d'un unique produit d'exportation, la noix d'Acajou, rend son économie vulnérable. **Les produits d'élevage**⁵ constituent 17% du PIB national et 32% du PIB du secteur agricole. Sur la base d'estimations, les effectifs du cheptel seraient de: 410 000 têtes de bovins, dont 74% dans la zone Est; 240 000 ovins, dont 85% dans la zone Est; 225 000 caprins, dont 58% dans la zone Est et 26% dans la zone Nord; 67 000 porcins, dont 49% dans la zone Nord, 19% dans la zone Sud et 17% dans les Iles Bijagos; et plus de 473 000 volailles distribuées assez uniformément dans les différentes zones. La consommation annuelle de viande par habitant est de 6 kg. Avec un potentiel de 1,3 million de tonnes, **le secteur de pêche** emploie environ 10 000 personnes, et contribue pour 4% au PIB et pour 40% au budget général de l'État, ce qui correspond à une recette annuelle d'environ 12 à 15 millions de dollars. La capacité moyenne d'exploitation des ressources halieutiques de la Guinée-Bissau est estimée à 275 000 tonnes/an. En 2001, il a été recensé environ 3 360 pêcheurs artisanaux. La Guinée Bissau dispose de 2 millions d'ha de **forêts**, soit un peu plus de 55% du territoire national, une grande diversité écologique (forêts humide, forêts sèches, forêts galeries, savanes, palmerais et mangroves), et des réserves de bois estimées à 48 millions de m³. Ces ressources connaissent une destruction accélérée. La fabrication de charbon est l'une des causes

³ FAO 2005. Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), Programme d'investissement pour la Guinée Bissau (Document provisoire, version Mai 2005).

⁴ PNUD 2006. Note sur la situation socio-économique de la Guinée Bissau. Février 2006.

⁵ FAO 2005. Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), Programme d'investissement pour la Guinée Bissau (Document provisoire, version Mai 2005)

principales de la dégradation des forêts. L'agriculture itinérante, l'extension de l'anacardier, le fumage de poisson et la transhumance figurent parmi les principales causes de la déforestation accélérée.

4. Les **secteurs secondaire**, composé principalement de l'industrie de distribution de l'eau et de l'électricité, **et tertiaire de l'économie** constitué des services comme le commerce, la restauration et l'hôtellerie sont stables mais faibles dans la formation du PIB. La contribution de chacun de ces secteurs dans le PIB est passée de 11,6% en 2003 à 11,7% en 2004 pour l'industrie et de 21,1% à 28,4% pour les services¹.

5. En 1975, la Guinée-Bissau est devenue membre fondateur de la Communauté Économique des États de l'Afrique Occidentale (CEDEAO). La Guinée-Bissau est également membre d'autres organisations sous-régionales tels que, entre autres, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG) et le Comité Inter États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). En vue de corriger les déséquilibres au niveau des finances publiques et de mieux ancrer son économie au niveau régional, le pays a adhéré le 2 mai 1997 à l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), et ainsi, à la zone monétaire du CFA.

6. De l'indépendance du pays en 1973 jusqu'au milieu des années 1980, le pays avait choisi un système économique communiste et centralisé. La forte intervention de l'Etat dans la vie économique ainsi qu'une affectation des ressources plus guidée par des choix marxistes ont empêché la croissance économique du pays.

7. A la fin des années 80, des tentatives pour corriger les déséquilibres internes et externes ont été menées, en adoptant des programmes de réformes appuyés par les Institutions de Bretton Woods. Ces réformes, quoique timides, ont permis le rétablissement de quelques équilibres macroéconomiques et une augmentation de la croissance annuelle, estimée à environ 4% en moyenne pendant la période de 1994 à 1997. Du fait de ces réformes, le secteur privé a pu commencer à jouer un rôle dynamique dans l'économie. Cependant, ce développement du secteur privé s'est surtout limité au commerce de la noix d'Acajou qui représente 95% des revenus à l'exportation.

8. La période 1994-1997 correspond pour la Guinée-Bissau à une ère de progrès notable quant à la stabilisation de la situation macroéconomique et financière. Des réformes structurelles fondamentales ont été adoptées et leur mise en œuvre a été amorcée. De plus l'adhésion à l'UEMOA a renforcé la stabilité monétaire, et fait adopter les lois et règlements bancaires de la zone du franc CFA qui ont stabilisé le taux de change. Tous ces progrès ont permis une croissance du PIB réel de l'ordre de 2% par an entre 1994 et 1997.

9. Malheureusement la crise politique et militaire, qui a dévasté le pays en 1998, a remis en cause les efforts de relance de l'économie qui avait été réalisés durant les années antérieurs. Elle a porté d'énormes préjudices à tous les secteurs d'activités et a, donc, fragilisé les acquis qui avaient permis d'envisager le rétablissement des équilibres internes et externes et les investissements dans les secteurs sociaux. La baisse du prix international de la noix d'acajou, principal produit d'exportation, a aggravé la baisse des recettes d'exportation à partir de 1998. Ainsi, cette crise avait provoqué la chute du PIB réel de 28% en 1998 et celle de la production agricole de 17% ce qui a continué à décroître entre 2000 et 2003. En effet, de 2000 à 2003, l'instabilité

¹

gouvernementale a ébranlé toutes les institutions de la République. Le pouvoir exécutif est devenu instable avec la succession des gouvernements qui n'ont pas eu le temps suffisant pour réaliser des actions cohérentes et durables. L'inter-dépendance des pouvoirs présidentiel, judiciaire et législatif a cessé d'être une réalité et a été substituée par des confrontations, au sommet de l'Etat, dont l'aggravation a désorganisé le fonctionnement de la justice et a conduit à la dissolution du parlement en 2002. La désorganisation de l'appareil de l'État provoquée par ces conflits institutionnels est devenue un des plus grands obstacles à la mise en place des politiques économiques et sociales cohérentes.

10. Depuis l'année 2001 le gouvernement essaie de remédier à la situation avec la formulation, d'un côté, du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) et, de l'autre côté, la promulgation d'une lettre de politique agricole (LPDA) en Avril 2002.

- ✓ (a) créer les conditions pour une croissance rapide et accélérée par la relance des secteurs clés et la diversification des activités exportatrices;
- ✓ (b) augmenter l'accès des populations aux biens et services sociaux de base par le développement des infrastructures, l'amélioration de l'offre en qualité et en quantité;
- ✓ (c) mettre en œuvre des programmes dirigés vers les groupes vulnérables afin de réduire les disparités entre genres et promouvoir l'équité sociale; et
- ✓ (d) améliorer la gouvernance.

11. En effet, l'engagement politique des institutions de la transition a permis de finaliser le DSRP en août 2004. Le DSRP, qui vise une réduction graduelle de la pauvreté, repose sur les 4 axes suivants:

Des révisions du DSRP sont apparues cependant nécessaires en 2005 pour rendre la stratégie nationale de réduction de la pauvreté plus opérationnelle et inclure des préoccupations oubliées comme l'environnement. Cette situation a gêné la concrétisation dans des délais raisonnables des efforts de finalisation et de mise en œuvre subséquente du document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DSRP), qui avaient été amorcées en 2001, et dont l'objectif est d'atteindre une croissance économique forte (9% par an) et soutenue, et de pouvoir accéder aux ressources financières internationales destinées aux pays pauvres très endettés (PPTE). Notons que l'encours de la dette publique en Guinée Bissau est de US \$900millions.

12. La LPDA (2002) s'inscrit dans le cadre du redressement de la politique économique et sociale dont les objectifs prioritaires sont:

- Assurer la satisfaction des besoins essentiels des populations;
- rétablir une meilleure redistribution des revenus et lutter contre la pauvreté; et
- Utiliser de manière rationnelle les ressources naturelles.

13. La LPDA consiste à :

- l'application effective d'une politique de libéralisation;
- une nouvelle répartition des responsabilités entre les différents acteurs du développement;

- un désengagement progressif de l'État et une promotion du secteur privé; et
- une redéfinition des compétences des différents services publics des institutions rurales conformément aux principes d'une décentralisation effective.

14. Cette politique se traduit aujourd'hui par une amélioration timide des indicateurs socio-économiques. En effet, en 2002 la Guinée Bissau était classée 167^e sur 173 pays du monde; et avec un IDH de 0,348 en 2003 le pays été classé au 172^e position sur un total de 177 pays (PNUD 2005⁶). Aussi le taux brut de scolarisation est passée de 41% en 2000/01 à 57% en 2003/04.

15. Les indicateurs sociaux et démographiques en l'an 2000 révèlent une espérance de vie à la naissance de 45 ans, un taux de mortalité infantile de 132/1.000, un taux de la mortalité materno-infantile de 910/100.000 nés vivants. Quant à l'éducation, le taux d'analphabétisme approche les 62% et s'aggrave s'agissant des femmes, où il est de 82%, et le taux de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) de 37% (PNUD, 2002⁷).

16. Le tableau social et humain en Guinée-Bissau reste sombre entre 2002 et 2004 comme exposé dans l'analyse de la pauvreté menée en 2002 et le premier rapport national 2004 sur les objectifs du millénaire sur le développement (OMD). Ce rapport a révélé la lenteur dans le rythme de réalisation des OMD en Guinée-Bissau. La pauvreté absolue frappe encore deux bissau-guinéens sur trois, et la tendance n'est pas encore à sa réduction compte tenu de la chute de l'activité économique. L'éducation pour tous et l'égalité des sexes progressent positivement mais à un rythme lent par rapport aux objectifs définis pour l'horizon 2015. La mortalité infantile est effroyable: un enfant sur cinq n'atteint pas l'âge de cinq ans. Un grand nombre de femmes perdent encore la vie en donnant naissance à leur enfant. La pandémie du VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose continuent à progresser. L'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et l'accès à un logement décent sont encore pour de nombreuses populations un luxe en Guinée-Bissau⁸. La proportion de la population avec accès à l'eau potable est de 57%, dans les zones urbaines, et de 49 % dans la campagne (⁹).

17. La réalisation des OMD à l'horizon 2015, qui est un moyen pour le développement du capital humain, réquiert à la Guinée-Bissau de déployer des énergies substantielles.

1.2. Prise en Compte de l'Environnement dans la Politique de Development en Guinée

Bissau

20. La préoccupation pour la gestion et la planification de l'environnement et son intégration dans l'effort national de développement a été concrétisée, à la fin des années quatre-vingt, avec la création du Bureau de Planification Côtière (BPC), structure dont les objectifs sont, encore aujourd'hui, essentiellement:

- optimiser les activités économiques développées par la population rurale côtière;
- maintenir le renouvellement des ressources naturelles exploitables;

18. En vue de pouvoir prendre en compte l'environnement dans les efforts de développement du pays, en 1992, le gouvernement avait créé le Conseil National de l'Environnement (CNE) avec le but de faire que le CNE joue le rôle de « Surveillance » de la politique de gestion durable des ressources naturelles. Le Conseil National de l'Environnement devrait être présidé par le Chef d'Etat, selon l'article n° 4 du Décret 24/92. Malheureusement ce comité fut dissout avant qu'il ne puisse commencer à fonctionner.

⁶ PNUD 2005, Rapport mondial sur le développement humain 2005.
⁷ PNUD 2002, *Rapport mondial sur le développement humain* 2002.
⁸ Document de Strategie Nationale de Reduction de la Pauvrete (DENARP) ou la Gestion des ressources naturelles sur base du DENARP adopté en Août 2004.
⁹ PNUD 1997. *Coopération au développement, Rapport 1995-1996, octobre 1997*.

- conserver les échantillons représentatifs du patrimoine naturel de la zone côtière du pays à travers la création d'aires protégées spécifiques;
- harmoniser dans l'espace et dans le temps les différents secteurs économiques;
- proposer les mécanismes de résolution de conflits entre les différents groupes d'intérêt.

- ✓ du parc national d'Orango avec ses 158.000ha
- ✓ du parc naturel des mangroves de Cacheu qui couvre 80.000ha;
- ✓ du parc national Marinho João et Poilão avec 500km²;
- ✓ du parc naturel du Lac Cufada avec 100.000ha; et
- ✓ du parc national du Dolombi.

22. Après la ratification des Conventions de la génération de Rio en mars 1995, la première Conférence Nationale sur l'Environnement a été réalisée en 1996 à Bissau. Elle avait regroupé les techniciens des institutions étatiques spécialisées, les parlementaires, autorités locales et traditionnelles, représentants des ONG, des associations de jeunes, des syndicats, du secteur privé, etc. D'importantes recommandations ont été formulées lors de cette conférence en vue d'une ample participation de tous les acteurs dans le processus de protection de l'environnement et utilisation rationnelle des ressources naturelles disponibles.

23. Le Plan National de Gestion Environnementale (PNGE), adopté par le gouvernement en 21 février 2004, qui cherche à : (i) développer des actions permettant une utilisation rationnelle des ressources naturelles et la sauvegarde des ressources biologiques, en particulier; et (ii) imposer la réalisation d'études d'impact à tous les projets susceptibles d'avoir des repercussions négatives sur l'environnement afin de rechercher les voies et moyens pour les atténuer. Les objectifs du PNGE mettent l'accent sur l'importance de la participation du partenariat avec l'ensemble des organisations de la société civile et du secteur privé et la coopération sous-regionale et internationale pour une meilleure protection de l'environnement et une utilisation durable des ressources naturelles. Le PNGE a prescrit 14 programmes d'action qui ne sont pas encore mis en œuvre; le 14^e programme du PNGE portera sur la Création de Capacités Institutionnelles et le Renforcement de Capacités des différents agents et acteurs pour mieux remplir leurs rôles respectifs dans la Gestion de l'Environnement. L'ANCR constituera une étape cruciale pour déterminer les contraintes légales et institutionnelles qui empêchent une meilleure gestion de l'environnement en Guinée Bissau et permettra aux différents acteurs de s'entendre sur leurs rôles et responsabilités respectives pour cette gestion responsable et participative.

24. L'engagement du gouvernement bissau-guinéen pour l'environnement s'est, donc, traduit ces dernières années par la création de différentes aires protégées, l'implantation de la Stratégie Régionale des Aires Marines Protégées (SRAMP) en Afrique Occidentale, l'élaboration du Plan National du Développement Sanitaire (PNDS), l'élaboration du Schéma Directeur de l'Eau et

21. C'est dans le cadre de ce programme, circonscrit à la zone côtière, qu'ont été initiées les différentes mesures intégrées autour de la question de l'environnement, qui ont abouti à la création de cinq aires protégées des cette zone humide. Il s'agit:

Assainissement, le Projet de Gestion de la Zone Cotière et de la Biodiversité (PGZCB), l'élaboration et l'adoption du PNGE, l'adoption de la Lettre de Politique de Développement Agricole et la participation au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), notamment dans sa partie environnementale et des ressources naturelles et agricoles.

1.3. Cadre legal et institutionnel de gestion de l'environnement

1.3.1. Cadre Legal

- Loi n° 1/2000 de 24 juillet – Loi des Mines et Minerais
- Le Décret Loi n° 4 – A / 91 de 29 octobre qui approuve la Loi Forestière
- Le Décret Loi n° 7/2000 créé la Commission Nationale de Pesticides dans qui fait partie du Comité Sahélien de Pesticides (CSP).
- Le Décret n0 11 / 2000 qui crée le Parc National du Groupe des Iles d'Orango;
- Le Décret n° 12 / 2000 qui crée le Parc Naturel des Mangrove de Cacheu; et
- Le Décret n° 13 / 2000 qui crée le Parc National des Marais de Cufada.

31. Au niveau gouvernemental ont été créées des structures pour la gestion de l'environnement, qui ont manqué une cohérence en termes de clarté dans la définition des missions, responsabilités, fonctions et compétences, ce qui a perpétuer des conflits de compétence entre différents ministères et entre fonctionnaires de ces ministères. La relance des actions environnementales a été freinée par la duplication de certains mandats institutionnels et le conflit de compétences. Et dans d'autres cas, l'absence avérée de valorisation ou de responsabilisation des structures institutionnelles déjà existantes a occasionné les retards dans le démarrage des activités programmées, ce qui a provoqué une incohérence des actions en cours.

33. Le Ministère des Ressources Naturelles (MRN) assure la politique et la coordination de la gestion de l'environnement depuis 2003, à travers la Direction Générale de l'Environnement, cependant plusieurs ministères disposent de services de gestion de l'environnement et des ressources naturelles au sens large. Suite aux prescrits du PNGE, sous la Direction Générale de l'Environnement fonctionnent, aujourd'hui, quatre directions techniques: (a) une direction pour l'environnement urbain et lutte contre la pollution; (b) une direction de gestion des ressources naturelles et conservation de la nature; (c) une direction nationale des aires protégées (DNAP); et (d) une direction de l'information, formation, documentation et éducation

25. Une loi Cadre sur l'Environnement et un Guide de l'Etude de l'Impact Environnemental sont encore en préparation en 2006. Cependant en 1992 par le Décret n°24/92 (Journal Officiel n° 12 du 23 mars) avait vu le jour un conseil national sur l'environnement (CNE). Faisant suite à une recommandation de la conférence nationale sur l'environnement, la CNE a été dissoute en 1999, sans pouvoir malheureusement fonctionner faute de capacités humaines et du manque de volonté politique de assurer la surveillance et le contrôle de réunir les divers ministères assurant la gestion des ressources naturelles et l'environnement.

1.3.2. Cadre Institutionnel

Le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) est adopté et promulgué par le gouvernement en 21 février 2004 sous le BISS009. ~~xxx~~ d'abord, la non-existence d'un ministère de l'Environnement gouvernemental. Le Schéma Directeur de l'Eau et Assainissement qui fait un Etat des Lieux et un Plan d'Action pour la période 1992 – 2004. Ce document a été préparé par le Centre National de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CNERN) en collaboration avec le Centre National de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CNERN) et l'Institut National de l'Environnement et des Ressources Naturelles (INERNA) et analysé la situation de l'environnement en Guinée. Le Plan d'Action National pour l'Environnement (PAN) a été adopté le 24 novembre 1992. En 2006, l'INERNA a été créé par le décret n° 1/06 du 10 janvier 2006, remplaçant le Centre National de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CNERN) qui n'a pas encore vu le jour. L'INERNA a été créé comme un produit du projet PGZCB avec l'appui de la Banque Mondiale. L'IBAP fonctionnant, ce jour, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, alors qu'une Direction Nationale des Aires Protégées (DNAP) a été installée à la Direction Générale de l'Environnement et Assainissement au MRN. Pour le moment, l'IBAP gère les aires protégées sur le terrain et le DNAP assure seulement la conduite des dossiers de l'agriculture, ensuite au Ministère des Ressources Naturelles et Énergie et, aujourd'hui, au Ministère des Ressources Naturelles, tout court.

environnementale. Toute la Direction Générale de l'Environnement compte 21 agents dont 14 cadres supérieurs. Le PNGE prévoit aussi la création de délégations régionales pour l'environnement mais cela n'est pas encore réalisé.

34. Plusieurs ministères et leurs services spécialisés gèrent au quotidien l'environnement et les ressources naturelles. Citons parmi eux: (i) le Ministère de l'Agriculture et Développement Rural qui possède, à cet effet, une direction des forêts et chasse, une direction générale de l'agriculture, une direction générale de l'élevage, l'IBAP et l'Institut National pour la Recherche Agricole (INPA); (ii) le Ministère des Pêches et Economie Maritime; (iii) le Ministère des Travaux Publics, Construction et Urbanisme dont les activités de construction des infrastructures, ponts et chaussées a une incidence sur l'environnement; (iv) le Ministère du Tourisme et Aménagement du Territoire; (v) le Ministère de la Communication Sociale et Affaires Parlementaires; (vi) le Ministère de l'Economie avec un Secrétariat d'Etat au Plan ; (vii) le Ministère des Finances; (viii) le Ministère du Commerce, Industrie et Artisanat; (ix) le Ministère de la Santé Publique; (x) Ministère de l'Education Nationale et Enseignement Supérieur qui a mandat d'assurer la formation environnementale; (xi) le Ministère de l'Administration du Territoire; (xii) le Ministère de la Solidarité Sociale et Lutte Contre la Pauvreté; (xiii) le Ministère des Affaires Etrangères, Coopération et Communautés, qui gère les conventions internationales et assure un plaidoyer pour celles-ci auprès des bailleurs de fonds; et (xiv) le Secrétariat d'Etat de la Culture.

35. Les entreprises du secteur privé utilisent les ressources de l'environnement pour leur production, comme il se doit. Ces entreprises sont organisées autour de deux chambres concurrentes de commerce agricole (chambre de commerce pour l'industrie agricole, CCIA et la chambre de l'agriculture, commerce et industrie, CACI) et une association nationale des agriculteurs (ANAG). Avec le peu d'encadrement qu'elles reçoivent par le MRN en Guinée Bissau, les entreprises privés sont souvent des sources de pollution et contribuent à l'épuisement des ressources naturelles.

36. Il existe aussi quelques ONG dans le secteur environnemental. On peut citer entre autres: AD, Tiniguena, Nantinian, Alternag, Guiné Verde, CNJ, RENAJ, CREPA, et ROPA. Le rôle joué par les ONG est de servir d'interface entre les services du secteur public et les populations à la base en vue d'un encadrement pour leur participation adéquate dans une gestion durable des ressources naturelles et celles de l'environnement.

1.4. Contexte de la gestion de l'environnement mondial en Guinée-Bissau

- Convention sur la lutte contre la désertification et la dégradation des terres

Le gouvernement a créé, en 2003, l'Organe National de Coordination (ONC) qui est la structure de pilotage du processus d'élaboration du PAN/LCD, grâce à l'appui financier du FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial) et du Mécanisme Mondial par l'entremise du Secrétariat Exécutif de l'UNCCD et le CILSS. La structure de coordination a réalisé (a) une étude diagnostique sur le phénomène de la désertification et l'actualisation des données de base, (b) des ateliers décentralisés en 2003, jusqu'à

39. En 1995, la Guinée-Bissau a signé et ratifié les trois grandes conventions de la génération de Rio: la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention sur les Changements Climatiques et la Convention sur la Désertification/Dégradation des terres dans les pays arides et semi-arides. Ces conventions nationales appuient l'action des institutions de services publics dans la gestion de l'environnement et servent comme partenaires efficaces pour atteindre les populations à la base et leur faire participer à la gestion responsable de l'environnement. Pour les ONG internationales citons, entre autres, l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), Suissaid et le SNV hollandais. 40. En mars 2005, le pays a ratifié les conventions suivantes: Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone, Protocole de Kyoto, Convention de Ramsar sur les zones humides, Convention sur le commerce international de la faune et de la flore sauvages menacés d'extinction (CITES), Convention sur la conservation des espèces migratrices sauvages, Convention de Bale sur le mouvement transfrontalier des déchets dangereux et leur élimination. La mise en oeuvre de toutes ces conventions dépend des mécanismes financiers internationaux. 41. Pour les trois Conventions de la génération de Rio :

(c) l'aboutissement au forum national de lancement du PAN/LCD en Septembre 2004, (d) l'Elaboration du rapport national 2004 de mise en œuvre de la Convention UNCCD en Guinée-Bissau et (e) l' Atelier de Validation des Principaux Axes d'intervention du Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD). Des nombreux projets ont aussi été élaborés au bénéfice des ONG nationales.

• **Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques**

42. Le Gouvernement de la Guinée Bissau a signé en mars 1995 la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Assemblée Nationale l'a ratifiée en Octobre 1995. En Décembre 2004 la 1^{ère} communication nationale a été faite avec l'appui du PNUD-FEM. Aussi de nombreux rapports ont été faits aux différentes conférences de parties de cette convention et des rapports ou actions thématiques suivants ont été réalisés:

- ✓ Inventaire national des gaz à effets de serre en 2001;
- ✓ Vulnérabilité et adaptation aux effets négatifs des changements climatiques en 2002;
- ✓ Options économiques de mitigation de gaz à effet de serre en 2004 ;
- ✓ Analyse quantitative des impacts socio-économiques des changements climatiques ;
- ✓ Campagne d'information, éducation et sensibilisation dans les écoles secondaires et universitaires ainsi que dans les régions du pays.

La Guinée Bissau vient de bénéficier de la part de PMA (Paises Menas Avançados) de US \$200.000 pour élaborer le plan d'action national sur l'adaptation (PANA) aux changements climatiques. Un projet pdf B de US \$405.000 a été soumis au PNUD /FEM pour accélérer la rédaction de la 2^e communication nationale. En Mars 2005 l'Assemblée Nationale Populaire a ratifié le Protocole de Kyoto. Un décret présidentiel a créé une autorité nationale (AND) et une commission nationale pour les changements climatiques (CNCC). En 2000 un point focal pour les changements climatiques avait été désigné par le gouvernement.

• **Convention sur la diversité biologique**

43. Le Gouvernement de la Guinée-Bissau a bénéficié depuis décembre 1997 de l'assistance du PNUD/FEM, qui a permis l'élaboration de la Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la Conservation de la Biodiversité, qui a été adoptée par le Gouvernement en 2005. L'assistance du FEM a permis aussi l'élaboration des rapports du pays à la Conférence des Parties et l'identification des besoins en renforcement de capacités pour la conservation de la biodiversité. Dans ce cadre de renforcement des capacités, un Atlas sur la biodiversité du pays et un projet de décret sur la valorisation des ressources de la biodiversité viennent d'être produits.

1.6. Etat des lieux du renforcement des capacités en gestion de l'environnement

44. Les analyses sur le renforcement des capacités dans les secteurs de développement démontrent que les actions déjà réalisées ou initiées ont été sectorielles et non-concertées. Notons que la SNV, le CIPA, le BPC, le PRCM, l'IUCNet d'autres organisations non-gouvernementales ont organisé au cours des 6 dernières années la formation des agents sur le tas ou en ateliers.

45. A travers son projet agro-sylvo-pastoral la SNV a créé des forêts communautaires et a mis en place un programme de formation, qui ont permis le renforcement de capacités dans les domaines de gestion et suivi, l'inventaire des ressources de la forêt et dans des techniques/technologies de production de charbon et l'utilisation de foyers améliorés. Le Centre de Recherche en Pisciculture Appliquée (CIPA) du Ministère de la Pêche et Economie Maritime, bénéficie de

plusieurs programmes régionaux visant l'amélioration de la gestion du stock halieutique et la surveillance de la pêche industrielle. CIPA a vu ces capacités d'intervention renforcées et son apport au développement a connu des améliorations significatives.

46. Dans le cadre de la gestion intégrée des zones humides, Le BPC (Bureau de Planification Côtière) avec le soutien financier de l'UICN, a formé des techniciens nationaux en matière (a) de surveillance et de comptage des oiseaux aquatiques migrateurs ou résidents, (b) d'identification et évaluation des projets, visant à améliorer le niveau de vie des populations riverains. De même, des techniciens du Parc Marin João Vieira Piolão ont vu leurs capacités renforcées dans les domaines de surveillance, marquage et conservation des tortues marines. Les techniciens du BPC et d'autres institutions intervenant dans l'environnement ont bénéficié de plusieurs formations, avec l'appui financier d'UICN, en vue de renforcer leurs capacités dans les domaines de suivi et évaluation de projets de développement durable et leur introduction au système d'information géographique (SIG).

47. Dans l'implantation du PRCM (Programme Régional Marin et Côtier), plusieurs actions de formation dans les domaines de principes de co-gestion de ressources naturelles des aires protégées ont été réalisées. Il y a eu aussi capacitation des agents des aires protégées en matière de gestion maritime et la fiscalisation. De même, les techniciens des radios communautaires intégrées dans les aires protégées ont été formés en matière de déontologie, programmation et d'autres aspects techniques.

48. Dans le cadre de la protection de la couche d'ozone, des agents de forces de sécurité au niveau des frontières (douanes et para-militaires) ont été formés en vue de renforcer leurs capacités à contrôler l'entrée et la commercialisation de gaz effet de serre. De même, l'association de techniciens du froid a bénéficié d'une formation de formateur dans les bonnes pratiques de réfrigération.

49. Depuis 2002, la Guinée Bissau est bénéficiaire d'un projet de création d'un Centre d'Analyse et de Formation (CAF) financé par la Fondation Africaine pour le Renforcement de Capacités (ACBF basé à Harare). CAF vient de terminer sa première phase de projet de 4 ans et va commencer une deuxième. Il y a eu la formation sur le tas pour l'analyse des politiques économiques et sociales (y compris en principe la politique environnementale) et une formation académique au niveau de Maîtrise Universitaire pour des étudiants bissau-guinéens envoyés à cet effet à l'étranger. Notons qu'à Bissau il ya deux universités créées en 2004: l'une est publique, l'Université Amilcar Cabral; et l'autre est privée, l'Université Colinas de Boé. Aucune des deux n'organise d'enseignements en sciences naturelles ou environnementales. Tous les cadres universitaires du pays ont été formés à l'étranger particulièrement au Portugal, en Russie et à Cuba.

50. Au même moment l'ACBF est entrain d'appuyer, encore modestement avec US \$50.000, la Guinée Bissau à créer un Secrétariat National pour le Renforcement de Capacités (SENAREC), dont le point focal est basé à la Primature. Le SENAREC aura pour mission l'initiation, la coordination et le suivi des programmes sectoriels et trans-sectoriels de renforcement des capacités dans le pays. L'ANCR devra constituer le bras environnemental du SENAREC et les deux initiatives concomitantes devront cheminer ensemble en vue d'une synergie des efforts et assurer que les acquis de l'ANCR sont bien intégrés dans les efforts du pays de développement et de renforcement de capacités.

51. Cependant, il n'existe pas de programme coordonné prenant en compte les aspects intersectoriels, avec des priorités clairement définies pour le renforcement des capacités

environnementales en Guinée Bissau. A ce constat, vient s'ajouter le caractère non explicite des programmes sectoriels de renforcement des capacités quant à la prise en compte de l'environnement, particulièrement la gestion de l'environnement mondial. La Guinée-Bissau a besoin d'une plus grande capacité en étude, analyse, recherche et gestion de l'environnement pour inverser la tendance de la dégradation forestière et environnementale, dont l'ampleur s'accroît de plus en plus. Il s'entend que des ressources humaines sont formées et équipés de manière convenable pour suivre l'état de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et la maîtrise des facteurs de leur dégradation.

52. Concernant la gestion de l'environnement mondial, il convient de noter que la réalisation des études sur la diversité biologiques et des changements climatiques ont impliqué des cadres de plusieurs secteurs d'activité, au-delà du ministère en charge de la gestion de l'environnement. Des ateliers nationaux et régionaux réalisés ont contribué dans une certaine mesure à la sensibilisation de certains acteurs de développement sur la problématique de l'environnement mondial et ses implications sur le développement national. Ces rencontres ont montré le besoin d'une synergie des efforts entre les activités liées à la mise en œuvre de différentes conventions pour assurer une meilleure intégration des objectifs de gestion de l'environnement mondial dans les stratégies nationales de développement.

II OBJECTIFS ET LIENS AVEC LES ACTIVITES EN COURS

53. L'objectif principal de ce projet d'ANCR est d'évaluer les capacités nationales à gérer l'environnement mondial en Guinée Bissau. Par cette auto-évaluation nationale l'on déterminera les lacunes, les contraintes et les priorités pour la création, le développement et le renforcement de capacités individuelles, institutionnelles et systémiques nécessaires pour mieux gérer les ressources de l'environnement afin de les utiliser durablement pour soutenir l'effort national de développement durable et de lutte contre la pauvreté. Ce projet permettra aussi au pays de formuler une stratégie et un plan d'action pour le développement des capacités à mieux gérer les ressources de l'environnement, de soumettre ce plan d'action aux partenaires et bailleurs de fonds et de formuler des indicateurs vérifiables, et pertinents pour les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et la lutte contre la pauvreté, afin d'assurer le suivi et évaluation du processus de renforcement de capacités.

54. Basé sur les acquis antérieurs et les processus en cours, le projet sera focalisé sur les contraintes et besoins en renforcement et développement de capacités liées à la gestion des conventions internationales, particulièrement celles sur la biodiversité, les changements climatiques et la lutte contre la désertification, pour en assurer une coordination et une synergie des efforts. Le projet déterminera aussi les besoins en renforcement des capacités des institutions existantes et développera des réseaux nationaux et régionaux. Enfin par un processus participatif, le projet renforcera le dialogue, l'échange d'information et la coopération des concernés dans la gestion de l'environnement à partir de la communauté de base jusqu'au sommet de l'Etat en passant par: (a) les organes décentralisés et les services techniques de l'Etat au niveau central, des 3 provinces et des 8 régions administratives du pays; ainsi que (b) les ONG; et (c) le secteur privé impliqués dans la gestion et utilisation durable de l'environnement et de ses ressources.

57. Bien plus, en considérant les initiatives et activités régionales encours, le projet va lier ses activités et produits attendus au programme de renforcement de capacités du NEPAD. A cet effet, la Guinée Bissau va rechercher la synergie dans la mise en oeuvre de l'Annexe I du Plan d'Action Environnemental du NEPAD avec l'ANCR. Aussi les gestionnaires du projet ANCR de la Guinée Bissau vont participer dans les activités sous-régionales du Global NCSA Support Programme du PNUD, PNUE et FEM.

58. Les résultats attendus du projet ANCR sont les suivants:

- Un **rapport d'état de lieux** répertoriant toutes les activités passées et encours pour le 3 conventions clefs;
- Des **évaluations thématiques** qui identifient les contraintes prioritaires en renforcement de capacités;
- Une analyse identifiant les questions et contraintes transversales et prioritaires de renforcement de capacités;
- Une **Stratégie et un Plan d'Action** qui déterminent: a) les actions à entreprendre pour répondre aux contraintes prioritaires; b) un calendrier de ces actions de renforcement de capacités à mener; et c) les acteurs devant mener ces actions; et d) le schéma de suivi et évaluation; et
- Un **Rapport Final**, qui explique clairement ce qu'auront été les processus et produits de l'ANCR, y compris les méthodologies suivies; et qui décrit les thèmes prioritaires et les contraintes transversales aux niveaux individuel, institutionnel et systémique.

55. Pour assurer que le projet catalyse les priorités nationales de développement durable, ses activités vont constituer une base d'amélioration des capacités des secteurs publics et privés ainsi que des ONG dans le secteur de gestion de l'environnement et de l'énergie durable en mettant en place un comité de pilotage du projet (CPP). Le projet constituera une première mise en oeuvre du 14^e programme prioritaire du PNGE sur les renforcement de capacités pour la gestion environnementale. Le projet restera attentif aux travaux de la mise en oeuvre et suivi des recommandations sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) pour la Guinée Bissau et ceux issus du Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) de Septembre 2002 en Afrique du Sud. Aussi le projet va s'intégrer dans le processus du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), qui a été formulé depuis 2001, adopté en conseil des ministres le 31Août 2004 et révisé en 2005 avec l'appui de la Coopération hollandaise, de l'Union Européenne, du PNUD et de la Banque Mondiale.

56. Le processus de l'ANCR-GEM prendra en compte et sera basé sur les activités et produits pertinents des processus de formulation de la Stratégie et Plan d'Action Nationale pour la Diversité Biologique (SPANDB); de la communication nationale sur les changements climatiques, du PANA; de la lutte contre la désertification et son plan national (PAN); et des produits des projets sectoriels en renforcement de capacités qui ont été exécuté dans le pays au cours des 5 dernières années, après la guerre de 1999.

III ACTIVITES DU PROJET

59. Les activités du projet seront mises en oeuvre suivant l'approche et les principes suggérés par le FEM dans ses guides opérationnels pour les ANCR, le Guide UNITAR et le Ressource Kit du PNUD-FEM.

60. Les activités du projet sont présentées en détail et chronologiquement ci-dessous. Ces activités impliqueront des représentants de toutes les couches de la population, surtout les secteurs publique et privé, la société civile et les ONG, qui sont du reste représentés dans des groupes thématiques et dans le CPP. Aussi, à travers les ateliers nationaux et régionaux, les populations venant des entités déconcentrées et de la base (provinces, districts et municipalités) seront impliqués dans le processus ANCR.

Activité no. 1: Planification et Initiation du Processus ANCR-GEM

361. Pour initier le processus ANCR-GEM :

- Le Ministre des Ressources Naturelles chargé de l'Environnement désignera le Directeur Général de l'Environnement comme Directeur National du Projet (DNP), qui servira comme point focal du gouvernement pour le processus ANCR-GEM. Le DNP suivra de prêt et devra être impliqué dans les processus des OMD et de la DSRP afin d'assurer une synergie des efforts avec l'ANCR.
- Il établira aussi un bureau du projet (contribution en nature du gouvernement) pour le DNP et un Coordinateur National du Projet (ou consultant national principal, ou CNP), qui assurera la gestion journalière du projet, à plein temps. Le CNP facilitera aussi la coordination et synergie des efforts entre les processus liés aux conventions internationales sur l'environnement sous l'égide du DNP et la collaboration du point focal opérationnel du FEM au pays (PFO-FEM).
- Un comité restreint du projet (CRP) sera mis sur pied par Le Ministre des Ressources Naturelles chargé de l'Environnement sur proposition du Directeur Général de l'Environnement. Le CRP comprendra 8+ personnes; à savoir le DNP, qui est aussi le PFO-FEM, un représentant de la cellule du DSRP ou celle des OMD, un représentant du Ministère de la Solidarité Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, les 3 points focaux des conventions sur la biodiversité, changements climatiques, lutte contre la désertification, ~~environnement national~~ le CNP et le conseiller ~~au~~ programme environnement du PNUD.
- Le CRP finalisera, approuvera ou modifiera, selon le besoin, le plan de travail du projet et préparera les termes de référence pour tous les intrants (inputs), consultations, participations et activités du projet;_
- Le CRP recrutera le personnel du projet, notamment les consultants nationaux et thématiques et mettra en place des groupes thématiques de travail par convention.
- Le CRP assurera la coordination et l'échange d'information avec les autres initiatives en cours et assurera un lien ferme entre elles pour l'intégration des objectifs, procédures (sans duplication des efforts) et une meilleure utilisation des ressources humaines et/ou institutionnelles.
- Le CRP assurera une identification, consultation et participation adéquate à l'ANCR-GEM par les concernés comprenant notamment des membres d'autres commissions nationales multi-sectorielles, les autorités nationales, provinciales et municipales, les communautés de base, les ONG, le secteur privé et la société civile.
- Le CRP assurera le partage des informations au niveau national et à travers la région sub-Saharienne afin de bénéficier et disséminer les expériences sur le processus ANCR-GEM.

- Le CRP assurera le partage des informations et des connaissances au niveau national, provincial et régional ou local.
- Le CRP déterminera les méthodologies de travail adaptées pour l'ANCR en Guinée Bissau. A cet effet le CRP va consulter le Guide UNITAR et le Kit des Ressources ANCR du PNUD-FEM ainsi que tout document à formuler par le Global NCSA Support Programme du PNUD et PNUE.

Le résultat de cette activité n°1 est d'arriver à **mettre en place et faire fonctionner adéquatement une unité de coordination et de gestion du projet.**

Activité no. 2: Etablir une participation et un soutien au niveau supérieur de la Nation

62. Un Comité de Pilotage du Projet (CPP) sera créé par le Ministre des Ressources Naturelles chargé de l'Environnement, en tenant informés le Premier Ministre ainsi que tous les ministères y participant, pour guider, supporter le projet ANCR-GEM et assurer sa coordination transversale à travers tous les services publics, privés et des ONG qui gèrent et/ou utilisent les ressources de l'environnement dans le pays. Outre son mandat de pilotage, le CPP constituera un vaste réseau d'information et d'intégration des activités de l'ANCR-GEM dans les efforts nationaux de développement durable, ceux de lutte contre la pauvreté (DSRP) et ceux visant à atteindre les OMD. Les membres de ce réseau seront appelés à participer aux grands événements du projet, notamment les ateliers nationaux et provinciaux ou régionaux.

63. Le CPP se réunira chaque semestre ou tout au moins trois fois durant la vie du projet, particulièrement au début du projet pour son lancement officiel, lors de la finalisation de l'ANCR-GEM pour son endossement et lors de l'approbation de la stratégie pour le renforcement de capacités, son plan d'action et son suivi & évaluation. Le résultat de cette activité n°2 est **de mettre en place un soutien au niveau supérieur de la nation** et une meilleure intégration des produits de l'ANCR dans les efforts nationaux relatifs au renforcement de capacités ainsi que de lutte contre la pauvreté.

Activité no. 3. Revue de Données et Information Existantes

64. Des groupes thématiques de travail par convention clef comme les changements climatiques, la biodiversité et la lutte contre la désertification/dégradation des terres seront mis en place **par le CRP** (voir suivant les comités nationaux y relatifs). A l'aide de consultants nationaux, chacun des trois ~~vingt~~ groupes thématiques de travail produira un état des lieux tour à tour sur (a) tout ce que le pays a fait pour mettre en oeuvre les conventions et la façon de vulgariser ces conventions et leur impact; (b) les politiques et lois y compris la façon de les contrôler; (c) les institutions et organisations impliquées; (d) les projets et programmes en cours; et (e) des formations en gestion environnementales et leur adéquation par rapport aux besoins du pays pour une gestion efficiente de l'environnement national et mondial. Ensuite les groupes thématiques de travail identifieront les contraintes en capacités au niveau systémique, organisationnels et individuels qui pourraient être à la base des failles dans la mise en oeuvre des conventions et une bonne gestion des ressources de l'environnement. Le produit attendu de cette activité est **un état des lieux et une synthèse des données et informations existantes sur les contraintes et les besoins en renforcement de capacités individuelles, institutionnelles et systémiques.**

Activité no. 4. Intégration et Adoption en Commun de la Priorisation Initiale (1^{er} atel. Nat'l)

65. Un consultant national sera engagé pour la tâche afin de produire un document d'ensemble qui intégrera toutes les synthèses thématiques (activité no.3), en catégorisant et priorisant les domaines communs et particuliers par thème. Les membres de différents groupes thématiques de travail seront conviés à un atelier national d'un jour de mise en commun pour adopter et

valider ce document de synthèse de priorités. Ce 1er atelier national assurera aussi une meilleure prise en compte des questions intersectorielles, et celles relatives au genre, **surtout** leur prise en compte dans la gestion de l'environnement et leur intégration dans l'effort national de **dé**-veloppement. Le résultat de l'Activité N°4 sera **un document synthèse de priorités**, qui, ainsi adopté dans cet atelier, sera envoyé dans les trois provinces administratives du pays à travers leurs 8 régions administratives pour l'enrichir davantage.

Activité no. 5. Contribution, Enrichissement et Adoption des Priorités en Renforcement de Capacités pour les 3 provinces et les 8 régions administratives du pays et le Secteur Autonome de Bissau

66. Le document de synthèse, adopté au niveau national par les groupes de travail réunis dans le 1^{er} atelier national de mise en commun, sera soumis aux 2 régions **administratives-naturelles** du pays pour enrichissement et validation. Le mode de consultation régionale sera déterminé par le CRP, notamment en circulant par courrier motivé le document de travail un mois avant et en récoltant les avis, considérations et validation dans un atelier d'un jour par province. Une région sera sélectionnée pour chacune des 3 provinces administratives pour l'organisation d'un atelier provincial. Le CNP et le consultant national ayant produit la 1^{ère} synthèse pourront organiser et faciliter les deux ateliers provinciaux et récolter l'avis des populations, en vue de l'enrichissement et de l'approbation du document. Des représentants de couches de la population **se**devront **être**-conviés à ces consultations provinciales, y compris le secteur privé et public, les assemblées régionales déconcentrées, les autorités traditionnelles, la société civile et les ONG. Pour les régions non-visitées, d'autres modes de consultation seront arrêtés par le CRP, notamment les échanges épistolaires, les émissions radio ou télévision avec participation téléphonique des auditeurs ou téléspectateurs. **Un document synthèse enrichi de l'apport des consultations et ateliers provinciaux** dans les régions choisies sera produit par le CNP et le consultant national qui aura produit la 1^{ère} synthèse.

Activité N° 6: La synthèse des contributions des provinces et régions administratives

67. Le document synthèse, issu des provinces, sera soumis par le CRP au CPP, et au besoin auprès des cellules du DSRP et des OMD pour faciliter l'intégration de l'ANCR dans les interventions encours pour le développement de capacités et les efforts nationaux de développement. Le résultat de cette activité n°6 est d'approuver **la synthèse des contributions des provinces par une deuxième réunion du CPP.**

Activité no. 7. Analyse Approfondie des Domaines Prioritaires

68. Un groupe de trois consultants (un sociologue, un économiste, et un environnementaliste) nationaux spécialisés en analyse des capacités, individuelles, institutionnelles et systémiques sera recruté à la tâche pour effectuer **une analyse approfondie des priorités en renforcement de capacités** telles que sélectionnées par les groupes thématiques de travail, le 1er atelier national de mise en commun et les ateliers de consultation et enrichissement par les concernés des 3 provinces du pays. Aussi les apports du CPP comme celui des cellules du DSRP et des OMD seront intégrés. Un consultant international sera recruté, au besoin, pour appuyer l'équipe nationale pour la production du document synthèse de l'ANCR, la stratégie et le plan d'action en développement des capacités environnementales en Guinée Bissau.

69. Les trois consultants nationaux, avec l'appui d'un consultant international, travailleront en esprit d'équipe et visiteront les groupes de travail pour utiliser leur expertise dans leur thème de travail. L'analyse approfondie sera concentrée et réalisée au moins sur les 3 conventions clefs, à

savoir la biodiversité, les changements climatiques et la lutte contre la désertification. L'analyse approfondie démontrera aussi l'impact et le lien avec les besoins du pays en renforcement de capacités pour le développement et lutte contre la pauvreté et comment les ressources de l'environnement pourront y contribuer. Aussi cette analyse recommandera les voies pour lever les contraintes. C'est pourquoi l'analyse approfondie examinera les facteurs historiques, sociaux, économiques, politiques et administratives qui ont contribué, sous-tendent ou continuent à contribuer aux contraintes identifiées concernant les déficits en renforcement de capacités nationales et en proposera les solutions au niveau des individus, des institutions et du système national.

70. Les groupes thématiques se réuniront chacun avec les 4 consultants (3 nationaux et 1 international) pour alimenter davantage l'analyse approfondie qui constituera le document de travail pour la production du Rapport Final de l'ANCR-GEM.

Activité N° 8. Analyse des Questions Transversales- Production du Document Synthèse

71. Les 4 consultants veilleront à ce que les questions trans-sectorielles/transversales entre les domaines thématiques, y compris leur liens avec d'autres processus comme le DSRP, les OMD, la problématique genre soient bien identifiées et analysées. Les consultants produiront une évaluation spéciale trans-sectorielle en consultation avec les groupes thématiques de travail.

Activité N° 9: Préparation d'une Stratégie, Plan d'Action, Indicateurs du Suivi et 2è Atelier National

72. Avec l'aide d'un consultant national, le CRP, par l'entremise du CNP et du DNP, préparera une stratégie et un plan d'action qui visera à lever les contraintes identifiées. Avec d'autres documents connexes comme les indicateurs du suivi, le draft de la stratégie et du plan d'action sera soumis à un 2è atelier national dans lequel les membres du CRP, des groupes thématiques de travail et tous les représentants des concernés vont participer. Les participants de cet atelier vont aussi finaliser et adopter: (a) l'analyse approfondie ANCR; (b) l'évaluation transversale; et (c) la stratégie et plan d'action. Ensuite ces documents vont être soumis au CPP, et à la commission nationale du DSRP, si pas au Ministère de la Solidarité Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, pour appropriation et intégration dans l'effort national de mobilisation des ressources et de mise en oeuvre.

Activité N°10: Consultation entre le Gouvernement, le secteur privé et les partenaires extérieurs.

73. Sous l'égide du CPP et du Ministère de la Solidarité Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, les 3 documents successifs; à savoir, (a) l'analyse approfondie ANCR; (b) l'évaluation transversale; et (c) la stratégie et plan d'action et un cadre logique de ce plan d'action seront soumis à une concertation entre le gouvernement, le secteur privé et les partenaires internes et externes pour déterminer les parties responsables et identifier les sources potentielles de financement. Le résultat de cette activité N°10 sera **l'organisation de la concertation entre partenaires autour du financement de l'ANCR** de la Guinée Bissau.

Activité N°11: Préparation et Approbation du Document Final ANCR du Pays lors du 3è Atelier National

74. Le **Document Final ANCR (ou Rapport Final)**, qui rend compte (a) des priorités de développement de capacités pour les questions thématiques et transversales; (b) la stratégie et le plan d'action; (c) la description des processus entreprises; et (d) les leçons apprises, sera rédigé par un groupe de consultants ayant pris part aux activités de l'ANCR. Le document sera soumis aux parties prenantes et discuté lors d'un 3è atelier national. Participeront à ce 3è atelier national les représentants de toutes les parties prenantes, y compris les membres de groupes thématiques de travail. Cet atelier sera facilité par le CNP et l'on y discutera et adoptera le Document Final ANCR. Après son adoption par le 3è atelier national, ce document final de l'ANCR sera soumis au CPP et au DSRP ou tout au moins au Ministère de la Solidarité Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté et les autres ministères participant dans cet exercice pour intégration dans les processus nationaux de développement. Le document sera soumis au Conseil des Ministres pour une approbation finale et, en cas de besoin, à l'Assemblée Nationale, en vue de constituer un document de politique nationale.

Activité N° 12: Participation dans le Développement du DSRP; Etablissement d'un Mécanisme de Suivi et Evaluation des Activités de Développement de Capacités

75. Dès que le document final ANCR est adopté, le CRP va préparer **un plan général de suivi et évaluation** de la stratégie avec des indicateurs de suivi et mettre en place un mécanisme de suivi et évaluation. Le plan de suivi et évaluation sera soumis au CPP. Le CPP donnera les directives pour l'intégration des produits de l'ANCR dans le DSRP et OMD. La mise en place du mécanisme se fera sur une période de 6 mois, et à sa fin une évaluation participative sera conduite avec l'organisation d'un 4è atelier national.

76. Un Comité de Pilotage du Projet (CPP) assurera une supervision politique et une coordination intersectorielle du projet. Le CPP assurera une liaison et intégration des efforts de ce projet avec les processus en cours ou à venir sur le développement durable, notamment le PNGE, les OMD et le DSRP. Le CPP sera présidé par le Ministre des Ressources Naturelles chargé de l'Environnement ou son représentant. Le Ministre de la Solidarité Sociale et la Lutte contre la Pauvreté ou son représentant en est le 1er vice-président. Le Ministre de l'Administration du Territoire, ou son représentant en sera le 2^e Vice Président. Le Secrétaire d'Etat au Plan, ou son représentant en sera le 3^e vice président. Le Directeur Général de l'Environnement en assurera le Secrétariat. Les représentants des ministères suivant en seront membres:

- Agriculture et Développement Rural;
- Communication Sociale et Affaires Parlementaires;
- Economie;
- Santé;
- Education et Enseignement Supérieur;
- Finances;
- Affaires Publiques, Construction et Urbanisme;
- Tourisme;
- Transports;
- Pêche et Economie Maritime;
- Affaires Etrangères
- Commerce; et
- Administration du Territoire.

Il y aura un représentant de l'Assemblée Nationale Populaire. Le directeur général de la météorologie, de l'hydraulique et celui de l'aménagement du territoire en feront aussi partie. Il y aura un représentant de la structure de Gestion Intégrée de l'Eau (GIRE). Il y aura également 6 représentants des institutions publiques comme: l'IBAP, l'INPA, l'Université Amilcar Cabral, la CIPA, la cellule DSRP, celle des OMD et celle du SENAREC. Le Maire de Bissau y représentera les gouverneurs de régions. Il y aura trois représentants du Secteur Privé; à savoir, celui de la CCIA, de la CACI et de l'ANAG. Il y aura 3 représentants des ONG; à choisir parmi AD, Tiniguena, Nantinian, Alternag, Guiné Verde, CNJ, RENAJ, CREPA et ROPA. Il y aura enfin un représentant des bailleurs de fonds, en l'occurrence le chargé de Programme Environnement du PNUD.

78. Le CRP sera composé de 9 + membres comme suit. Il comprendra (a) le DNP, en sa qualité de Directeur Général de l'Environnement et de PFO du FEM au pays; (b) les points focaux des conventions

IV. CADRE INSTITUTIONNEL ET MISE EN OEUVRE DU PROJET:

77. Le CPP se réunira au moins 3 fois au cours du projet et supervisera les activités d'un Comité Restreint du Projet (CRP) qui se réunira plus souvent selon le besoin, en lieu et place du CPP.

sur la biodiversité, (c) le changement climatique et (d) la lutte contre la désertification. (e) Le secrétariat technique du CRP sera assuré par un CNP, gestionnaire à temps plein du projet. (f) Le Chargé du Programme Environnement du PNUD sera aussi membre du CRP. (g) Un représentant du Ministère de la Solidarité Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté en l'occurrence représentant aussi de la Cellule des OMD, (h) un représentant du Secrétariat d'Etat au Plan représentant aussi de la Cellule du DSRP, (i) le Responsable du Groupe Thématique Eau et Assainissement en seront aussi membres. Le CRP assurera la coordination (horizontale) et une synergie des efforts liés aux activités des processus nationaux des différentes conventions internationales et secteurs de l'environnement national et mondial. Le CRP assurera enfin que les questions intersectorielles de l'environnement et celles liées au genre sont bien analysées et approfondies dans l'ANCR-GEM et trouvent des réponses dans la stratégie nationale et le plan d'action qui s'en suivront.

79. Des réunions d'information et de sensibilisation seront organisées durant le processus pour tenir les parties externes concernées du développement (notamment Primature, Secrétariat d'Etat au Plan, Ministère des Finances, Agriculture, etc.) de la table ronde à tenir après la formulation de la stratégie et du plan d'action, de sorte que ces concernés externes au MRN peuvent aider à préparer une meilleure mobilisation de ressources.

80. Le projet bénéficiera d'un bureau de gestion (BGP) dont les locaux seront donnés par le Ministère des Ressources Naturelles chargé de l'Environnement (MRN). Le BGP comprendra le Coordinateur National du Projet (CNP) qui sera recruté comme consultant national principal après avis d'appel à candidature par le Bureau du PNUD-Bissau en concertation avec le MRN. Il y aura un maximum de trois personnes d'appoint: un assistant, un(e) comptable et un(e) secrétaire tous avec contrats d'appoint avec le projet.

8149. Le projet sera exécuté par le MRN pour le compte du gouvernement. Le MRN désignera le Directeur Général de l'Environnement pour assuré le rôle de Directeur National du Projet (DNP). Le DNP sera responsable devant le gouvernement et le PNUD en s'assurant que les intrants du projet sont mobilisés à temps et les produits sont réalisés dans les délais prescrits. Le DNP sera responsable pour la soumission des plans de travail, de décaissement trimestriels et leurs justificatifs ainsi que les rapports d'étape au PNUD comme au MRN. Le DNP dirigera le CRP et supervisera les activités du Coordinateur National du Projet (CNP), qui sera recruté à temps plein, avec un contrat de consultant national principal dont les émoluments de prestation de services émargeront du budget du projet.

820. Le CRP recrutera aussi à la tâche un certain nombre de consultants commis aux diverses activités du projet. Ces consultants nationaux et un consultant international seront supervisés par le CNP. Tous les achats et services au titre du projet suivront les normes du PNUD d'exécution nationale.

842. Le MRN fournira au titre de contribution en nature un bureau au DNP et au CNP. Le gouvernement de la Guinée Bissau fournira aussi en nature l'expertise des groupes thématiques, les communications et les locaux pour le bureau du

834. Le CRP, au titre du budget du projet, recrutera et utilisera les services d'experts ou de consultants nationaux, comme ceux des facilitateurs de processus ou des ateliers. Cette expertise proviendra des personnes bien versées dans les processus des conventions environnementales, mais aussi de l'expertise externe au secteur environnemental pour l'analyse et le développement de capacités individuelles, institutionnelles et systémiques. Cette expertise externe sera recherchée, par exemple, dans les secteurs des réformes administratives, sociales, économiques, législatives et de changements organisationnels. Les termes de référence de ces expertises, consultations et facilitations seront développées par le CNP et le DNP et seront approuvés par le CRP.

projet et les coûts des réunions comme pour les ateliers nationaux (4) et provinciaux (3) qui peuvent être au delà du budget du projet ANCR-GEM. La participation au CPP comme au CRP fera aussi partie de la contribution en nature du pays. Toutes ces contributions ~~en espèce (US \$25.000) ou~~ en nature ~~(US \$25.000)~~ sont évaluées à l'ordre de US \$250.000. Un co-financement de US \$25.000 a été souscrit par le Ministère de l'Administration du Territoire sous son compte UEMOA afin d'assurer la participation du groupe thématique Eau et Assainissement dans cet exercice d'ANCR.

853. Le bureau du PNUD à Bissau jouera un rôle important pour guider les activités du projet et assurera que les guides ANCR (FEM et UNITAR et Toolkit du PNUD-FEM) sont bien suivis. Le PNUD s'assurera que les normes d'exécution nationale sont suivies ainsi que la focalisation du projet sur les différents aspects horizontaux (coordination entre processus et synergie des actions) comme verticaux (individuel, institutionnel et systémique) de l'ANCR . Le PNUD s'assurera aussi que le processus consultatif au titre de l'ANCR est participatif et large ainsi que l'intégration dans les processus nationaux de développement durable (PNGE, OMD et DSRP).

V. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

Activité/	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19-24
1. Initiation du processus ANCR-GEM		■	■																	
2. Etablir la participation et le support au haut niveau du pays			■	■																
3. Revue des données et informations existantes			■	■	■	■														
4. 1er Atelier National sur l'Intégration et la Validation Conjointe de la Priorisation Initiale							■													
5. Contribution et Adoption des Priorités en Renforcement de capacités pour chacune des 3 provinces et les 8 régions administratives du pays							■	■	■											
6. Synthèse de l'Apport des 3 provinces et 8 régions administratives									■	■										
7. Etudes détaillées et approfondies des Domaines Prioritaires											■	■	■							
8. Analyse des Questions Transversales et Production d'un Document Synthèse													■							
9. Préparation de la stratégie, Plan d'Action et des Indicateurs du Suivi; 2è Atelier ational et 2è réunion du CPP														■	■	■				
10. Consultation entre Gouvernement, Secteur Privé et les Concernés Externes à la Gestion de l'Environnement																	■	■		
11. Préparation et Approbation de l'ANCR-GEM et du Rapport Final de la Guinée Bissau au 3è Atelier National et par la 3è reunion du CPP																		■	■	
12a. Suivi et Evaluation Interne par l'équipe du projet chaque trimestre			■				■			■			■			■				■
12b Mise en place d'un mécanisme de suivi participatif de la Mise en Oeuvre du Développement des Capacités de la GEM par le 4è atelier national																				■

VI BUDGET: (en Dollars EU)

86. La contribution en nature par le gouvernement n'a pas été incluse dans le budget. Elle est estimée à US \$25,000 et couvrira l'appui logistique.

Activité	Inventaire des Acquis	PROCESSUS: (Evaluation, Consultations, Ateliers, etc.)	PRODUITS: Rapports d'Evaluation/ Stratégie & Plan d'Action	Total FEM (US \$)	Total Cofinancement par le Gouvernement (US \$)
Evaluations Thématiques					
Revue de Données Existantes	8,000	13,000	4,000	25,000	
✓ Biodiversité	8,000	13,000	4,000	25,000	
✓ Changements Climatiques	8,000	13,000	4,000	25,000	
✓ Désertification & Dégradation des Terres					
✓ Eau et Assainissement	8,000	13,000	4,000		25,000
Synergies et Analyses Transversales	16,000	56,000	13,000	85,000	
Formulation de la Stratégie & du Plan d'Action		10,000	5,000	15,000	
Suivi et Evaluation		5,000	2,000	7,000	
Coordination et Gestion		15,000	3,000	18,000	
TOTAL	40,000	125,000	35,000	200,000	25,000

ANNEXES AU DOCUMENT BREF:

- I. Membres du Comité de Pilotage du Projet (CPP) 43 **membres**
- II. Composition du Comité Restreint du Projet (CRP, 94 membres)
- III. Listes des Membres des Groupes Thématiques de Travail
- IV. Organigramme et Ancrage Institutionnel du Projet
- V. Aide Mémoire de la Mission d'Orientation

Annexe I: Liste du Bureau et des membres du CPP de l'ANCR-GEM¹⁰

Bureau:

1. Ministre des Ressources Naturelles chargé de l'Environnement, son représentant, Président
2. Ministre de la Solidarité Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté ou son représentant, 1er Vice Président
3. Le Ministre de l'Administration du Territoire, ou son représentant en sera le 2è Vice Président.
4. Le Secrétaire d'Etat au Plan, ou son représentant en sera le 3è vice président.
5. Le Directeur Général de l'Environnement et PFO FEM assurera le Secrétariat

Membres:

6. Représentant du Ministère de l'Agriculture et Développement Rural
7. Représentant du Ministère de la Communication Sociale et Affaires Parlementaires;
8. Représentant du Ministère de l'Economie;
9. Représentant du Ministère de la Santé;
10. Représentant du Ministère de l'Education et Enseignement Supérieur;
11. Représentant du Ministère des Finances;
12. Représentant du Ministère des Travaux Public, Construction et Urbanisme;
13. Représentant du Ministère du Tourisme;
14. Représentant du Ministère des Transports;
15. Représentant du Ministère de la Pêche et Economie Maritime;
16. Représentant du Ministère des Affaires Etrangères
17. Représentant du Ministère du Commerce; et
18. Représentant du Ministère de l'Administration du Territoire.
19. Représentant de l'Assemblée Nationale Populaire;
20. Le Directeur Général de l'Hydraulique;
21. Le Directeur Général de la Météorologie;
22. Le Directeur Général de l'Administration du Territoire
23. Le Maire de Bissau ou son représentant
24. Point Focal Biodiversité, représentant du Groupe Thématique BD
25. Point Focal Changements Climatiques, représentant du Groupe Thématique CC
26. Point Focal Désertification, représentant du Groupe Thématique Désertification
27. Coordinateur National du Projet ANCR
28. Représentant du Groupe Thématique Eau et Assainissement
29. Secteur Privé: Représentant Chambre de Commerce CCIA
30. Secteur Privé: Représentant Chambre de Commerce CACI

¹⁰ Le comité de pilotage peut faire appel à l'expertise de toute personne dont il juge les compétences nécessaires dans l'accomplissement de sa mission.

31. Secteur Privé: Représentant ANAG;
32. Représentant ONG1
33. Représentant ONG2
34. Représentant ONG3
35. le Conseiller en Environnement du PNUD, représentant des donateurs;
36. Représentant de la structure de Gestion Intégrée de l'Eau (GIRE).

Représentants des institutions publiques suivantes:

37. IBAP,
38. INPA,
39. Université Amilcar Cabral,
40. CIPA,
41. Cellule DSRP,
42. Cellule des OMD
43. Cellule du SENAREC.

ANNEXE II. COMPOSITION DU COMITÉ RESTREINT DU PROJET ANCR-GEM

1. Le Directeur National du Projet, Directeur Général de l'Environnement, Point Focal Opérationnel du FEM, ~~désertification~~, Président;
2. Le Coordinateur National du Projet ANCR, Secrétariat du CRP;
3. Le Point Focal Biodiversité et Responsable du Groupe Thématique du Biodiversité;
4. Le Point Focal Changements Climatiques et Responsable du Groupe Thématique Changements Climatiques;
5. Le Point Focal Lutte Contre la Désertification et Responsable du Groupe Thématique Désertification et Dégradation des Terres;
6. Le Responsable du Groupe Thématique Eau et Assainissement;
7. Le Conseiller au Programme Environnement du PNUD;
8. Un Représentant de la Cellule DSRP aussi pour le compte du Plan; et
9. Un Représentant de la Cellule des OMD aussi pour le compte du Ministère de la Solidarité Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté.

Annexe III. Membres des Groupes Thématiques de Travail

A.3.1. Groupe Thématique de Travail sur les Changements Climatiques

Le Point Focal sur les changements climatiques facilitera ce groupe de travail et il en proposera les termes de référence ainsi que la composition en concertation avec le CRP et le DNP. Le groupe de travail devra comprendre des membres représentant tous les secteurs de la vie nationale, y compris les secteurs public et privé, les ONG et les communautés locales.

A.3.2. Groupe Thématique de Travail sur la Biodiversité

Le Point Focal sur la Biodiversité facilitera ce groupe de travail et il en proposera les termes de référence ainsi que la composition, surtout des partenaires ayant participé dans les consultations lors de la formulation de la SPANDB, en concertation avec le CRP et le DNP. Le groupe de travail devra comprendre des membres représentant tous les secteurs de la vie nationale, y compris les secteurs public et privé, les ONG et les communautés locales.

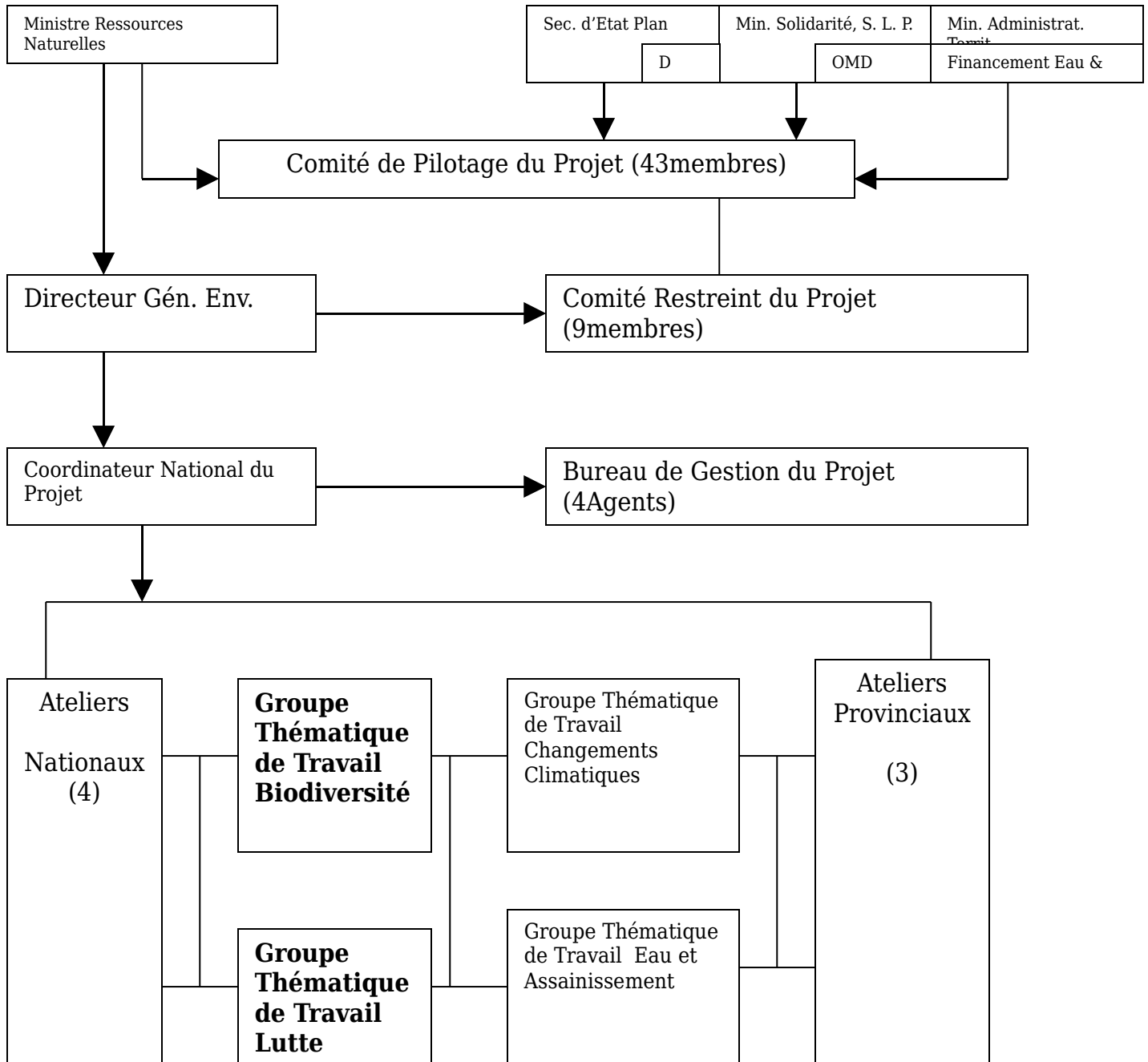
A.3.3. Groupe Thématique de Travail sur la Désertification

Le Point Focal sur la désertification/dégradation des terres facilitera ce groupe de travail et il en proposera les termes de référence ainsi que la composition en concertation avec le CRP et le DNP. Le groupe de travail devra comprendre des membres représentant tous les secteurs de la vie nationale, y compris les secteurs public et privé, les ONG et les communautés locales.

A.3.4. Groupe Thématique de Travail sur la Désertification

Le responsable de la GIRE facilitera ce groupe de travail et il en proposera les termes de référence ainsi que la composition en concertation avec le CRP et le DNP. Le groupe de travail devra comprendre des membres représentant tous les secteurs de la vie nationale, y compris les secteurs public et privé, les ONG et les communautés locales.

Annexe IV. Ancrage et Organigramme du Projet ANCR Guinée Bissau



Annexe V. Aide Mémoire de la Mission d'Orientation

A.3.1. Point Focal, Comité de Pilotage et Groupe Thématique sur le Changement Climatique

- **Dr. TRAORE Ahmed Faya (Chef du Projet Changement Climatique, Responsable du Groupe)**
- ~~?~~
- ~~?~~
- ~~?~~
- ~~?, etc.~~

A3.2. Point Focal, Comité de Pilotage et Groupe Thématique sur la Biodiversité

- 1) **BAH Maadjou (Chef du Projet Biodiversité, Responsable du Groupe)**
- 2) ~~?~~
- 3) ~~?~~
- 4) ~~?~~
- 5) ~~?, etc.~~

A.3.3. Point Focal, Comité de Pilotage et Groupe Thématique sur la Désertification

- (c) DOUMBOUYA Mohamed Lamine (Point Focal Désertification, Responsable du Groupe)**
- (d) ?**
- (e) ?**
- (f) ?**
- (g) ?, etc.**

A.3.4. Point Focal, Comité de Pilotage et Groupe Thématique Environnement National

- 2. SYLLA Mamadouba (Directeur National Environnement, Rresponsable du Groupe)**
- 3. ?**
- 4. ?**
- 5. ?**
- 6. ?, etc.**

A.3.7. Point Focal, Comité de Pilotage et Groupe Thématique Ressources en Eau

- ?**
- ?**
- ?**
- ?**
- ?, etc.**

A.3.1. Point Focal, Comité de Pilotage et Groupe Thématique sur le Changement Climatique

- ~~Dr. TRAORE Ahmed Faya (Chef du Projet Changement Climatique, Responsable du Groupe)~~
- ~~?~~
- ~~?~~
- ~~?~~
- ~~?, etc.~~

A3.2. Point Focal, Comité de Pilotage et Groupe Thématique sur la Biodiversité

- 6) ~~BAH Maadjou (Chef du Projet Biodiversité, Responsable du Groupe)~~
- 7) ~~?~~
- 8) ~~?~~
- 9) ~~?~~
- 10) ~~?, etc.~~

A.3.3. Point Focal, Comité de Pilotage et Groupe Thématique sur la Désertification

- (h) ~~DOUMBOUYA Mohamed Lamine (Point Focal Désertification, Responsable du Groupe)~~
- (i) ~~?~~
- (j) ~~?~~
- (k) ~~?~~
- (l) ~~?, etc.~~

A.3.4. Point Focal, Comité de Pilotage et Groupe Thématique Environnement National

- 7. ~~SYLLA Mamadouba (Directeur National Environnement, Rresponsable du Groupe)~~
- 8. ~~?~~
- 9. ~~?~~
- 10. ~~?~~
- 11. ~~?, etc.~~

A.3.7. Point Focal, Comité de Pilotage et Groupe Thématique Ressources en Eau

- ~~?~~
- ~~?~~
- ~~?~~
- ~~?~~
- ~~?, etc.~~

12. Autres accords

Note: attachez lettre(s) d'endossement.

[Une fois que le GEF CEO a approuvé la proposition de projet, ajoutez lettre(s) d'engagement financier, protocoles d'accord avec Agence d'exécution si nécessaire, et d'autres accords officiels si nécessaire.]

Partie II : Organigramme du Projet

Essayez d'établir un organigramme clair pour les lignes de responsabilités et le compte rendu : il serait bien que tous les éléments soient liés avec seulement un élément plus haut dans la hiérarchie afin de clarifier les lignes de responsabilité et de comptes-rendus.

PARTIE III : Termes de Références pour personnel clé du projet et sous contrats principaux

1. COORDONNATEUR NATIONAL DU PROJET

Contexte:

L'objectif principal de ce projet est d'évaluer les capacités nationales à gérer l'environnement mondial en Guinée-Bissau. Un deuxième objectif est d'assurer un lien proche entre la gestion de l'environnement mondial et les buts nationaux du développement durable.

Les tâches du Coordonnateur National se répartissent en trois composantes. La première est le soutien au Directeur National du Projet (DNP) et le Comité Restreint du Projet (CRP) afin de bien gérer le projet. La deuxième est d'assurer la mise en oeuvre technique de toutes les activités. La troisième est d'établir les partenariats et les réseaux du projet.

Le Coordonnateur National du Projet sera engagé à temps plein. Il/elle sera sous la supervision directe du DNP qui, avec l'assistance du PNUD, veillera qu'il remplisse correctement ses obligations. Mensuellement, le Coordonnateur préparera un rapport détaillant de ses activités, pour l'approbation du DNP/PNUD.

Taches :

Le CNP est spécifiquement responsable des tâches suivantes :

1.1 Gestion du projet

1. Elaborer les termes de référence pour tous les consultants et toutes les activités du projet;
2. Elaborer le programme du travail, et le mettre régulièrement à jour (au moins une fois tous les trois mois) ;

3. Identifier et aider au recrutement des experts, des équipes de travail et des sous-traitants ;
4. Coordonner les appuis des experts à temps partiels;
5. Superviser les équipes de travail et les sous-traitants ;
6. Elaborer les rapports de progrès du projet (trimestriellement);
7. Elaborer un bref rapport de chaque activité et de chaque intrant du projet ;
8. Veiller sur l'organisation des ateliers nationaux ;
9. Veiller sur l'organisation des consultations régionales ;
10. Suivre les dossiers administratifs et budgétaires du projet ;
11. Organiser l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action ;

1.2 Appui technique à la réalisation du projet et à la qualité technique des produits du projet

1. Collectionner les informations internationales en matière de capacité, renforcement de capacité et évaluation ;
2. Préparer un texte qui conçoit et décrit l'approche à l'autoévaluation, adaptée à Guinée-Bissau (activité conjointe avec l'expert en renforcement de capacité) ;
3. Préparer les informations pour les réunions du CRP et du CPP ;
4. Faciliter les réunions du CRP et du CPP ;
5. Assister et faire des expositions aux ateliers nationaux et aux consultations régionales ;
6. Elaborer un mécanisme pour sélectionner les domaines prioritaires (activité conjointe avec les experts en renforcement de capacité et la lutte contre la pauvreté) ;
7. Préparer un rapport proposant les domaines prioritaires, dont le projet fera une évaluation approfondie ;
8. Superviser et soutenir les groupes de travail et les experts;
9. Soutenir la finition de chaque produit du projet, en assurant sa qualité;
10. Préparer le rapport ANCR (activité conjointe avec les experts en renforcement de capacité et socio-économique);
11. Préparer la Stratégie et le Plan d'Action (activité conjointe avec les experts en renforcement de capacité et socio-économique);

1.3. Etablir les partenariats et le réseau du projet

1. Préparer les réunions du Comite Restreint du Projet (CRP) et du Comite du Pilotage du Projet (CPP). Le coordonnateur sera chargé d'informer chaque membre, personnellement, bien en avance de chaque réunion, et de distribuer la documentation ;
2. Evaluer rapidement des parties prenantes à l'ANCR, et préparer un rapport exposant les parties prenantes et leurs rôles éventuels dans le projet ;
3. Etablir et maintenir des contacts avec des autres projets ANCR en Afrique ; disséminer les résultats et des expériences;

Qualifications:

- Un diplôme universitaire de niveau avancé dans le secteur de l'environnement ou des sciences sociales;
- Minimum de 10 ans d'expérience dans la gestion de projets environnementaux, y compris expérience dans les projets financés par les partenaires internationaux ;
- Une forte connaissance du secteur de l'environnement et ressources naturelles de la Guinée-Bissau, et de tous les acteurs principaux ;
- Une aptitude à lire français;
- Aptitude démontrée à gérer les projets, y compris :
 - o L'élaboration des termes de références, plan de travail ;
 - o La supervision et l'organisation des experts, des équipes de travail, des ateliers etc.;
 - o Préparer les rapports de progrès et les rapports budgétaires ;
- Des connaissances des projets PNUD et PNUD/FEM serait considérée comme un atout;
- Une aptitude à communiquer en français serait considérée comme un atout.

2. EXPERT EN RENFORCEMENT DE CAPACITE

Contexte:

L'objectif principal de ce projet est d'évaluer les capacités nationales à gérer l'environnement mondial en Guinée-Bissau. Un deuxième objectif est d'assurer un lien proche entre la gestion de l'environnement mondiale et les buts nationaux du développement durable.

Dans le contexte du FEM, la capacité représente l'aptitude – d'un individu ou d'une institution ou de toute la société – d'identifier et puis de résoudre des problèmes. On reconnaît donc trois composantes de capacité : (i) les compétences et les connaissances nécessaires pour identifier et résoudre les problèmes, se trouvant chez les individus ; (ii) la capacité des institutions à créer, mobiliser et utiliser les individus (iii) le contexte et le cadre dans lequel les individus et les institutions fonctionnent. Ce troisième niveau, le niveau systémique, comprend le cadre économique, politique, social et culturel. Les lois, les habitudes, les administrations, les règles, et comment celles-ci sont mises en oeuvre.

Dans cette conception, le renforcement de capacité consiste en des processus par lesquels on crée, mobilise, utilise, améliore, renforce, déploie, redéploie et libère les individus, les institutions et le système, afin qu'ils puissent prendre et appliquer des décisions, et remplir leurs fonctions de façon efficace, efficiente et viable.

Sous la supervision directe du Directeur National du Projet (DNP), et en consultation étroite avec le Coordonnateur National, l'expert en renforcement de capacité sera engagé à temps partiel. Il est envisagé que cet expert travaillera pour un équivalent de cinq mois pendant le cours du projet.

La conception de capacité décrite ci-dessus reste assez nouvelle et difficile à mettre en oeuvre. Le rôle principal de l'expert en Renforcement de Capacité sera d'intégrer cette

conception, cette compréhension dans chaque activité et dans chaque composante du projet. L'expert devra aussi veiller que le projet, dans la mesure possible :

- Se concentre sur le niveau 'systémique' de capacité;
- Se concentre sur les besoins de capacité qui couvrent les trois Conventions.

Tâches :

1. Collectionner les informations internationales en matière de capacité, renforcement de capacité et évaluation ;
2. Préparer un texte qui conçoit et décrit l'approche de l'autoévaluation adaptée à Guinée-Bissau ;
3. Rassembler les informations à propos des initiatives parallèles dans les pays, y compris celles concernant les réformes administratives et le renforcement des capacités administratives. Etablir les liens avec ces initiatives ;
4. Informer et former les acteurs du projet, y compris le CRP, à propos de l'approche du projet sur le développement de capacité ;
5. Soutenir le DNP et le CNP dans la réalisation de toutes leurs tâches. Cela englobe notamment de faire une critique et une contribution aux programmes de travaux et à tous termes de référence ;
6. Identifier les experts nationaux capables de fournir les prestations auprès du projet ;
7. Assister à toutes les réunions : du CRP, les ateliers nationaux et les consultations régionales ;
8. Fournir une formation informelle à tous les experts du projet ;
9. Faire la critique de tous les produits du projet, et contribuer à leur complexion ;
10. Préparer le rapport ANCR (activité conjointe avec le CNP et l'expert socio-économique,);
11. Préparer la stratégie et le Plan d'Action (activité conjointe avec le CNP et l'expert socio-économique,);

12. Elaborer un rapport :

- Fournissant des recommandations en matière de capacité et de renforcement de capacité dans le contexte de la gestion de l'environnement mondiale en Guinée-Bissau;
- Fournissant des lignes directrices en ce qui concerne le développement de capacité en Guinée-Bissau;

Qualification :

- Un diplôme universitaire de niveau avancé dans le secteur des ressources humaines, ou du changement d'organisation, ou des réformes de l'administration ;
- Une expérience de 10 ans dans les domaines des réformes gouvernementales, des processus juridiques, des relations interdépartementales
- Une expérience dans le renforcement de capacité, surtout aux niveaux systémique et institutionnel ;
- Des connaissances des experts Bissau-Guinéen en renforcement de capacité ;
- Une expérience dans les projets financés par les partenaires internationaux ;
- Une aptitude à lire le français.

3. EXPERT SOCIO-ECONOMIQUE

Contexte:

L'objectif principal du projet 'Autoévaluation nationale des capacités à renforcer pour la Gestion de l'Environnement Mondial et National en Guinée-Bissau (ANCR) est d'évaluer les capacités nationales à gérer l'environnement mondial. La réalisation de cet objectif aidera la Guinée-Bissau à mettre en œuvre les conventions environnementales globales.

Toutefois, mettre en œuvre les Conventions et atteindre un développement durable sont deux objectifs forts liés à Guinée-Bissau. Les capacités éventuellement acquises pour conserver la biodiversité, pour s'adapter aux changements climatiques, et pour lutter contre la dégradation des sols peuvent également servir à gérer les ressources naturelles afin de promouvoir un développement économique et de générer des bénéfices à toute la population. Si elle est bien conçue et réalisée, L'ANCR peut contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation d'autres objectifs du développement.

L'objectif de l'expert socio-économique est d'assurer que le processus et les produits de l'ANCR font une contribution, à court terme et à long terme et à un développement durable et équitable à la Guinée-Bissau.

Sous la supervision directe du Directeur National du Projet (DNP), et en consultation étroite avec le Coordonnateur National, l'expert Socio-économique sera chargé d'appuyer et assister chaque activité et chaque ressource du projet. Engagé à temps partiel, il est envisagé que l'expert travaillera un équivalent de six mois pendant le projet.

Tâches :

1. Soutenir le DNP et le CNP dans la réalisation de toutes leurs tâches. Cela englobe notamment de faire une critique et une contribution aux programmes de travail et à tous termes de référence ;
2. Identifier les experts nationaux capables de fournir les prestations auprès du projet ;
3. Etablir les liens avec DSRP et OMD ;
4. Assister à toute les réunions : du CRP, les ateliers nationaux et les consultations régionales. Assurer que les aspects socio-économiques sont considérés et intégrés;
5. Donner une formation formelle et informelle à tous les experts du projet ;
6. Faire la critique de tous les produits du projet, et contribuer à leur complexion. Assurer que les aspects socio-économiques sont considérés et intégrés ;
7. Assister à la préparation du rapport ANCR (activité conjointe avec le CNP et l'expert en renforcement de capacité,);
8. Assister à la préparation de la stratégie et Plan d'Action (activité conjointe avec le CNP et l'expert en renforcement de capacité,);
9. Préparer un rapport fournissant des recommandations en matière de comment intégrer la lutte contre la pauvreté dans la gestion de l'environnement mondiale en Guinée-Bissau. Les recommandations devront s'appliquer au niveau des produits, et au niveau des processus et des institutions en Guinée-Bissau. Le rapport s'adresse au CRE.

Qualifications :

- Un diplôme universitaire de niveau avancé dans le secteur du développement économique ou la lutte contre la pauvreté ;
- Des connaissances des experts et des réseaux Bissau-guinéen du développement économique ou de la lutte contre la pauvreté ;
- Une expérience de 10 ans démontrée dans l'élaboration des politiques et des programmes socio-économiques ;
- Une expérience dans les projets financés par les partenaires internationaux ;
- Une aptitude à lire le français.

4. EXPERT REGIONAL/INTERNATIONAL EN EVALUATION DE CAPACITE

Contexte :

L'objectif principal de ce projet est d'évaluer les capacités nationales à gérer l'environnement mondial. Un deuxième objectif est d'assurer un lien proche entre la gestion de l'environnement mondiale et les buts nationaux du développement durable.

Sous la supervision directe du Directeur National du Projet, et en consultation étroite avec le CNP et les experts du projet, l'expert apportera une aide clef au projet au moment stratégique comprenant le lancement des évaluations approfondies. Il donnera une formation aux experts nationaux, et il aidera à développer une méthodologie d'autoévaluation affinée et bien adaptée à Guinée-Bissau.

Les compétences attendues de cet expert restent assez rares. Il est donc fort possible qu'un expert international soit recruté.

Taches :

1. Apporter les conseils techniques en matière de renforcement de capacité et d'autoévaluation. Ceci comprend donner des informations informelles.
2. Tenir un atelier avec l'équipe du projet, afin de renforcer sa compréhension de renforcement de capacité ;
3. Former l'expert national en renforcement de capacité ;
4. (Si possible), assister à une des consultations régionales ;
5. Aider le CNP à choisir un mécanisme pour sélectionner les domaines prioritaires, dans lesquels les évaluations approfondies seront entreprises ;
6. Aider le CNP à préparer un rapport proposant des domaines prioritaires;
7. Développer, en conjonction avec l'équipe du projet, une méthodologie pour effectuer les évaluations approfondies. La méthodologie doit respecter les lignes directrices et les principes du FEM et du PNUD;

5. Rédige et met en forme les documents relatifs au projet (rapports d'études, compte rendu de réunion, procès verbaux, rapports périodiques d'avancement du projet)
6. Prend contact avec les fournisseurs et établit les requêtes de paiement
7. Assure les correspondances administratives du projet
8. Suit l'exécution du budget

2. Qualifications requises

Connaissances et aptitudes : Diplôme de fin d'études secondaires et
Formation complémentaire en gestion ou comptabilité (BTS)
Maîtrise de l'outil informatique (Word et Excel)
Quelques notions d'écologie
Aptitude démontrée en relation publique;
Avoir un bon sens de l'organisation

Expérience : Au moins trois (3ans) d'expérience confirmée en gestion
ou comptabilité et en utilisation du matériel informatique.

Connaissances linguistiques : Maîtrise du français écrit et parlé, quelques notions
d'anglais

NB : Avoir une connaissance du Système des Nations Unies est un avantage.

INSERER UNE PAGE DE SIGNATURE EN FRANCAIS (VOIR MANUEL DE LA PROGRAMMATION DU PNUD)

SIGNATURE PAGE

Country: _____

UNDAF Outcome(s)/Indicator(s):

(Link to UNDAF outcome., If no UNDAF, leave blank)

Expected Outcome(s)/Indicator (s):

(CP outcomes linked t the SRF/MYFF goal and service line)

Expected Output(s)/Indicator(s):

(CP outcomes linked t the SRF/MYFF goal and service line)

Implementing partner:

(designated institution/Executing agency)

Other Partners:

Programme Period: _____
Programme Component: _____
Project Title: _____
Project ID: _____
Project Duration: _____
Management Arrangement: _____

Total budget: _____
Allocated resources: _____
• Government _____
• Regular _____
• Other: _____
o Donor _____
o Donor _____
o Donor _____
• In kind contributions _____

Agreed by (Government): _____

Agreed by (Implementing partner/Executing agency): _____

Agreed by (UNDP): _____

Notes:

UNDAF Résultat et Indicateur(s)

La page de signature détaillée les résultat(s) de l'UNDAF aussi bien que les Résultat(s) et Bénéfices(s) concernant le projet. Si l'UNDAF énumère les résultats, ils devront être inclus dans la page de signature. Si les résultats de l'UNDAF ne sont pas clairement articulés, l'équipe pays peut décider de revisiter l'UNDAF pour clarifier les résultats ou de les ignorer.

Indicateurs de Résultats UNDAF devraient être résumés ici.

Résultat(s) attendus et Indicateur(s)

Les résultats attendus sont les résultats du programme pays (CP). Ils devraient refléter les résultats MYFF/SRF résultats et le secteur ACC qui se trouvent dans l'ERP.

Indicateur(s) de Résultat devraient être énumérés ici.

Partenaire de mise en oeuvre:

Identique à l'institution désignée dans le document de projet simplifié – nom de l'institution responsable pour la gestion du programme ou projet (autrefois appelé Agence d'Exécution). Les Partenaires de mise en œuvre regroupent le Gouvernement, les Agences des NU, le PNUD (voir restrictions dans le manuel de Programmation Chapitre 6) ou des ONGs.

Autres partenaires:

Autrefois appelés Agences d'exécution, dans le document de projet simplifié — partenaires qui acceptent de mener des activités dans un projet à exécution nationale (NEX). Cela inclurait PNUD s'il donne un appui au Bureau du Pays à NEX. Entreprises Les structures privés et les ONGS sous contrat ne sont généralement pas pris en compte. L'agence (i.e. Gouvernement, Agence des NU) qui contracte l'entreprise privée ou l'ONG est la partie responsable. 'D'autres partenaires' peuvent aussi soumissionner avec des modalités d'exécution différente.

Si une ONG contribue à un résultat, il peut être noté à cote du partenaire responsable avec qui il a un contrat (p.e. PNUD/ONG ou Govt/ONG). En accord avec les procédures courantes, le processus de sélection d'une ONG comme contractant doit être documenté (insérer contrat).

Période de Programme: Se référer à la période du Programme pays

Programme component: But MYFF

Titre du Project, code et durée (self explanatoire)

Arrangement de Gestion: Indiquez NEX, AGEX, NGO Exécution, DEX

Budget: budget total moins les frais de gestion généraux

Frais de gestion généraux: Autrefois COA (frais administratif du bureau Pays) en ce qui concerne les cofinancement et frais administratifs du PNUD pour les fonds Trust.

Budget total: Inclut le budget et les frais généraux de gestion. Les contributions en nature peuvent être nommées sous 'autre' ressources. Les montants non financés ne peuvent pas être engagés qu'au moment de leur mise à disposition.

Signatures:

Le partenaire de mise en œuvre l'institution responsable de la gestion du programme ou projet. (L'institution qui est couramment appelée l'agence d'exécution serait d'aujourd'hui nommée 'partenaire de mise en oeuvre')

UNDP est le RESREP du PNUD dans le pays.

Le partenaire gouvernemental est l'autorité de coordination du gouvernement.